DEPARTEMENT DE L'AISNE

✲ ✲ ✲ ✲

SYNDICAT VALOR'AISNE

✲ ✲ ✲ ✲

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS : « L'ECOCENTRE DE LA TUILERIE » SUR LA COMMUNE DE GRISOLLES
&
INSTAURATION D'UNE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE DE 200 mètres autour du site

✲ ✲ ✲ ✲

Enquête Publique du 5/12/2012 au 16/1/2013

Rapport

De la Commission d'Enquête

à Monsieur le Préfet de l'Aisne

SOMMAIRE

I PREPARATION DE L'ENQUETE 3

II PRESENTATION DE LA DDAE ET SUP 4

21 Historique : 4
22 Généralités : 5

III MODALITES PRATIQUES 5

31 - Formalités 5
32 Visite des lieux 6

IV PUBLICITE 6

V DOSSIER ET REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE- PREPARATION DE L'ENQUETE 7

51 - Composition du dossier d'enquête publique 7
52 - Avis de la commission d'enquête sur la présentation et le contenu du dossier : 8
53 – réunions de préparation de l'enquête & complément de dossier 9
54 - Registres d'enquête publique : 9
55 – Relevé d'odeurs 9

VI ACCES DU PUBLIC AU DOSSIER 12

VII DEROULEMENT DE L'ENQUETE 12

71 – Participation 12
72 – Réunion publique 14
73 Prolongation de l'enquête Publique 15
74 - Clôture de l'enquête 16

VIII ANALYSE DE LA COMMISSION D'ENQUETE 16

81 – climat et contexte de l'enquête publique – et participation 16
Bilan chiffré de l'enquête publique 17
82 – Analyse de l'avis de l'autorité environnementale 18
83 – avis de MM. les MAIRES sur les observations du public. Délibérations des conseils municipaux 18
84 – mémoire en réponse de VALOR'AISNE 20
85- analyse des principaux impacts abordés au cours de l'enquête publique 20
synthèse des observations portées au registre. 20
86 - analyse et avis de la commission d'enquête sur chaque observation 39

IX CONCLUSIONS SEPAREES ET MOTIVEES DU RAPPORT 51

❋ ❋ ❋ ❋

Pièces jointes : Annexes, Dossier et Registre d'Enquête

❋ ❋ ❋ ❋

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS :
« L'ECOCENTRE DE LA TUILERIE » sur la commune de GRISOLLES

❋ ❋ ❋ ❋

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

❋ ❋ ❋ ❋

I PREPARATION DE L'ENQUETE

Le syndicat VALOR'AISNE présente une Demande D'Autorisation d'Exploitation et une demande de Servitude d'Utilité Publique pour un centre de stockage de déchets sur la commune de Grisolles.

Ces dossiers ont abouti en 2012, le dossier de Demande D'Autorisation d'Exploitation a notamment été reconnu recevable par M. le Préfet de Picardie, l'Autorité Environnementale, le 6 septembre 2012.

M. le Directeur départemental des territoires, demande par courrier du 9 octobre 2012, à M. le Président du Tribunal Administratif d'Amiens, désignation d'un commissaire enquêteur.

M. LE PRESIDENT du Tribunal Administratif d'Amiens, par sa décision du 23 octobre 2012- N° E 12000262/80, désigne une commission d'enquête composée de :

- M. Alain Rodier comme président de la commission d'enquête
- Mme Nadia QUIEVREUX, M. Michel DUCHATEL, membres de la commission d'enquête
- M. Christian ORIGAL (Suppléant)

Par arrêté préfectoral du 13 novembre 2012, M. le Préfet de l'Aisne ordonne l'ouverture de l'enquête publique

Durée de l'Enquête : 42 jours

Date d'ouverture : 5/12/2012 **Date de Clôture : 16/1/2013**

Siège de l'Enquête : Mairie de GRISOLLES (Aisne)

Registres d'Enquête : ils sont au nombre de trois déposés en les mairies de Grisolles, Epaux-Bézu et Bonnesvalyn. Ils comportent 20 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Président de la commission d'enquête destinés à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi

être adressées par écrit au nom du président de la commission d'enquête à la Mairie de Grisolles, siège de l'enquête

Réception du public par la commission d'enquête

La commission d'enquête a reçu le public au siège de l'enquête selon le tableau ci dessous:

				Président	Commissaire 1	Commissaire 2
1	5/12/2012	Grisolles	14h30 – 17h30	ALAIN RODIER	MICHEL DUCHATEL	
2	13/12/2012	Bonnesvalyn	9-12h	ALAIN RODIER	NADIA QUIEVREUX	
3	21/12/2012	Epaux Bézu	15h30-18h30	ALAIN RODIER-	MICHEL DUCHATEL	
4	26/12/2012	Grisolles	14h30 – 17h30	ALAIN RODIER-	NADIA QUIEVREUX	
5	7/1/2013	Bonnesvalyn	14h30 – 17h30	ALAIN RODIER –	NADIA QUIEVREUX	
6	12/1/2013	Epaux Bézu	9h-12h	ALAIN RODIER-	MICHEL DUCHATEL	
7	16/1/2013	Grisolles	14h30 – 17h30	ALAIN RODIER-	MICHEL DUCHATEL	NADIA QUIEVREUX

M. Origal, Commissaire Enquêteur suppléant, a également suivi la majorité de ces permanences et réunions.

En outre, une réunion publique est organisée le 15/12/2012, à 16h, en la salle des fêtes de Epaux Bézu, la commission d'enquête au complet, ALAIN RODIER, MICHEL DUCHATEL, NADIA QUIEVREUX, y accueilleront le public.

Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans la mairie siège de l'enquête et à la Préfecture de l' AISNE.

annexe 1 - demande Direction Départementale des Territoires au Tribunal Administratif de la désignation d'une commission d'enquête -1p-
annexe 2 – Décision du 23 octobre 2012, désignation du Commissaire Enquêteur -2p-
annexe 3 – Arrêté Préfectoral du 13 novembre 2012 - 6p-

II PRESENTATION DE LA DDAE ET SUP

(Document de référence : dossiers VALOR'AISNE soumis à enquête publique)

21 Historique :

- L'origine du projet démarre par un premier plan déchet émis par le Conseil général de l'Aisne en 2001.

- Il en ressort, entre autres, la nécessité de regrouper et de créer un centre de stockage de déchets pour le sud du département de l'Aisne.
- Au fil des études, le site de Grisolles est retenu, un terrain est acquis, une Demande D'Autorisation d'Exploitation associée à une demande de Servitude d'Utilité Publique est déposée en 2007.
- Une première enquête publique est organisée du 27 novembre au 28 décembre 2007. une forte mobilisation du public se traduit par le dépôt de 597 observations ou courriers du public, essentiellement amenées par l'association « Vivre à Grisolles » : VAG . la commission d'enquête donne un avis favorable.
- M. le Préfet suit cet avis et délivre un arrêté d'Autorisation d'Exploitation le 18 juillet 2008
- Suite à un recours de l'association « Vivre à Grisolles , le Tribunal Administratif d'Amiens annule cet Arrêté Préfectoral le 22 février 2011, pour insuffisance de motivations des conclusions de la commission d'enquête.
- Par Arrêtés Préfectoraux conjoints, le 18 mars 2011, M. Le Préfét de l'Aisne, entérine cette décision, interdit cette exploitation, met en demeure VALOR'AISNE de produire sous 3 mois, un dossier de régularisation administrative pour les activités de l'Ecocentre et promulgue un Arrêté Préfectoral d'exploitation provisoire permettant la poursuite des activités de l'Ecocentre.
- Un nouveau dossier est donc déposé dans ce délai de 3 mois, il est donc accepté par l' Autorité Environnementale le 6 septembre 2012
- L' Arrêté Préfectoral du 13 novembre 2012 ordonne donc l'ouverture de cette nouvelle enquête publique du 5/12/2012 au 16/1/2013.

22 Généralités :

VALOR'AISNE a choisi le cabinet CADET International, pour élaborer les deux dossiers soumis à enquête public. Un exemplaire de ces dossiers a été remis aux Commissaire Enquêteurs lors de la réunion à la Direction Départementale des Territoires de Laon, le 10 octobre 2012.

III MODALITES PRATIQUES

31 - Formalités

- L'organisation générale des 2 enquêtes publiques a été définie avec la DDT de Laon lors d'une réunion en ses locaux le 31 octobre 2012. Ont été abordées également les conditions d'organisation de l'enquête publique ; notamment les dates et heures prévues pour les 7 permanences citées ci-dessus..
- Arrêté Préfectoral du 13/11/2012 a précisé tous les paramètres des 2 enquêtes publiques.
- Afin de préciser le dossier 2 réunions ont été organisées avec le syndicat VALOR'AISNE, les 8 et 26 novembre 2012
- Ces deux journées ont permis également la présentation du site et des installations sur le terrain par VALOR'AISNE
- Nous avons également pu apprécier l'environnement du site et notamment des hameaux voisins du site : le Charme (Grisolles) et le Tartre (Epaux-Bézu)
- Le soir du 8/11/2012, nous avons rencontré M. HAY, maire de Epaux-Bézu, afin de reconnaître la disposition de la salle des fêtes où est envisagée la réunion publique du 15/12/2012

- le matin du 26/11/2012, nous avons visité les trois mairies, afin de reconnaître les lieux et dispositions des permanences :
    - l'accessibilité en général (ouverture et fermeture des locaux…)
    - l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
    - la capacité d'accueil des trois salles
    - les équipements (médias et équipements de conforts)
- nous avons également rencontré MM. Paradowski et Triquet, maires de Grisolles et Bonnesvalyn, afin de :
    - faire connaissance
    - informer les maires de leurs obligations: vote de leur CM sur la DDAE et SUP + mémoire en réponse du maire sur la SUP après que nous leur ayons remis les observations du public.
    - prendre de façon informelle, la température communale.

32 Visite des lieux

- Une visite des lieux a donc été effectuée les 8/11/2012 et 26/11/2012
- Elles ont permis de visiter l'ensemble des locaux, les installations : alvéoles de stockage des déchets, chaudière pour biogaz, bassins de lixiviats, incendie et de rétention, local pour tri sélectif, etc…
- visites plus ciblées en fonction d'observations du public recueillies précédemment, avant ou après les permanences

IV PUBLICITE

Conformément à l'article 7 de l'arrêté en date du 13/11/2012

- une première fois dans : **L'Union et l'Aisne Nouvelle le 12 novembre 2012**

- une deuxième parution est donc effectuée dans **L'Union et dans L'Aisne Nouvelle**, le 6 décembre 2012

- ***annexe 4 - publications dans la presse -4 p-***

Cet arrêté ainsi qu'un avis au public ont été affichés sur le panneau d'information des trois Mairies. Les mairies ont renvoyé les certificats d'affichage à la Direction Départementale des Territoires.

Tableaux des affichages :

	Affichage principal	Affichage (s) secondaire (s)
Grisolles	Extérieur mairie	
Epaux-Bézu	Intérieur mairie	Panneau près salle communale + hameau du Tartre
Bonnesvalyn	Au carrefour au centre village	Extérieur Mairie
Ecocentre	Portail d'entrée	Les 2 Portails pompiers

Nous avons constaté la présence de ces affichages lors de nos 7 permanences dans les communes correspondantes.

Cet avis a également été affiché dans les communes environnantes de BEZU-SAINT-GERMAIN – LA CROIX SUR OURCQ – LATILLY et ROCOURT-SAINT-MARTIN -

- *annexe 5 - avis de l'enquête publique affiché -1p-*

En sus de ces publicités réglementaires :

1. la mairie de Grisolles a diffusé le compte-rendu de sa réunion de conseil du 26 novembre 2012 ; en page deux, est indiqué le détail de l'enquête publique et des permanences.
2. la commune de Epaux-Bézu a diffusé sur son blog officiel, l'annonce de l'ouverture de l'enquête publique.
   http://epauxbezu.uniterre.com/230127/%E2%80%A2%C2%A0Nouvelle+enqu%C3%AAte+publique+sur+le+CET+de+Grisolles.html.
   A plusieurs reprises, ce blog s'est fait l'écho du suivi de cette enquête avec notamment, l'annonce de la dernière permanence :
   http://epauxbezu.uniterre.com/234720/%E2%80%A2+CET+de+Grisolles+%3A+pour+les+retardataires.html
3. le site de VALOR'AISNE a également annoncé cette enquête publique : http://www.valoraisne.fr/
4. le site de la préfecture de l'Aisne a également publié l'annonce de l'enquête publique http://www.aisne.pref.gouv.fr/enquetes_publiques.php3
5. l'association «Vivre à Grisolles » a diffusé son bulletin N° 28 daté de novembre 2012, où il fait état de cette nouvelle enquête publique

A noter que VALOR'AISNE a diffusé via les trois mairies concernées un bulletin d'information en 4 pages couleur. Ce bulletin a été remis aux trois mairies le 26 novembre 2012 et diffusé dans les jours suivants dans tous les foyers par les communes. Il a donc contribué indirectement à la publicité de cette enquête publique, même si elle n'était pas explicitement signalée dans ce bulletin.

Plusieurs visiteurs ou personnes interrogées nous ont fait part de ces informations. D'autres nous ont confié avoir été informées par la rumeur public ou « bouche-à-oreille »

Nous pouvons donc affirmer que les publicités publications et communications de cette enquête ont été largement réalisées

- *annexe 6 – compte rendu de réunion de conseil du 26 novembre 2012 de Grisolles -2p-*
- *annexe 7 – bulletin n° 28 de l'association «Vivre à Grisolles » - 1p-*
- *annexe 8 – bulletin d'informations N°5 de VALOR'AISNE -4p-*

V DOSSIER ET REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE- PREPARATION DE L'ENQUETE

51 - Composition du dossier d'enquête publique

- Du dossier de demande d'autorisation d'exploitation qui comporte 4 parties :
  1 La demande de Servitude d'Utilité Publique
  2 Le résumé non technique de la Demande D'Autorisation d'Exploitation
  3 Le premier classeur de la demande d'autorisation qui comporte :

a. La lettre de Demande D'Autorisation d'Exploitation de VALOR'AISNE du 20 juin 2011
b. De l 'avis de l'autorité administrative de l'état (M. le Préfet de région valide le rapport de la DREAL de Picardie sur l'évaluation environnementale du projet, le 26/12/ 2012).
c. Le dossier administratif
d. Le dossier technique
e. L'étude d'impact
f. Les annexes et plans figurent à la fin de chacun de ces chapitres

4 Le second classeur de la demande d'autorisation qui comporte ::
- Le dossier hygiène et sécurité
- Le dossier Etude de Danger

o Du registre d'enquête pour les observations du public.

Ces dossiers sont déposés en trois exemplaires dans chacune des trois mairies où se déroulent les permanences. Un exemplaire du résumé non technique est consultable dans les communes environnantes de BEZU-SAINT-GERMAIN – LA CROIX SUR OURCQ – LATILLY et ROCOURT-SAINT-MARTIN -

52 - Avis de la commission d'enquête sur la présentation et le contenu du dossier :

Les dossiers sont de présentation soignée, le contexte y est bien détaillé, les plans sont à une échelle suffisante pour bien repérer l'ensemble du terroir et le site concerné.
Les dossiers contiennent toutes les pièces exigées réglementairement.
Les descriptions des études, analyses, préventions et protections sont exhaustives, chacun peut y retrouver la réponse à ses inquiétudes et craintes que ce soit en matières d'impact sur environnement, hygiène, santé, ou sécurité.

La force de ces dossiers est aussi leur faiblesse : hormis les dossiers de la Servitude d'Utilité Publique et le résumé non technique qui sont concis et d'accès aisé, la lourdeur du Demande D'Autorisation d'Exploitation qui fait environ 1500 pages, le rend pratiquement inaccessible au citoyen moyen.
Pour paraphraser l'adage : « trop d'information tue l'information ! », l'objectif premier de l'enquête publique est ainsi dévoyé. L'expression du public se trouve involontairement limitée.
La réaction du citoyen moyen peut se résumer ainsi : ***« je ne peux lire, je ne comprends pas, j'ai peur, donc, je suis contre ! »***

"Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement". Boileau

Nous devons également déplorer le manque de structuration de ce dossier. Si l'on retrouve aisément les 4 parties détaillées au §51, la table des matières renvoie à chacune de ces parties qui vont de 200 à 600 pages, sans intercalaire ni repères ou onglets. La table générale des matières des annexes, en tête des deux classeurs est insuffisante pour des accès aisés et rapides.
Nous en avons fait la mauvaise expérience au cours des permanences : nous avons eu à démontrer rapidement à un visiteur que la nappe où sont captées les eaux potables est à -80m et non -5m comme il le craint, ou pour détailler le schéma des protections. S'il faut plusieurs minutes pour accéder à ces éléments probants, le visiteur embraye très vite sur d'autres griefs !

Le risque d'une telle profusion réside également dans les erreurs, fautes de frappes, de mise en page qui se glissent inévitablement dans la masse des informations.*

En conclusion sur ce point, nous dirons que ces dossiers n'étaient pas l'outil optimal de réponse aux interrogations, suspicions et même, attaques du public.

53 – réunions de préparation de l'enquête & complément de dossier

la commission d'enquête a organisé ou participé aux réunions suivantes :

1. la réunion préparatoire avec Mme Poirette de la Direction Départementale des Territoires, le 1/10/2012. Elle a conduit à statuer sur l'organisation générale de l'enquête publique.
2. une première réunion préparatoire sur le dossier qui s'est tenue à GRISOLLES le 8 novembre 2012. VALOR'AISNE nous a présenté son organisation, l'historique du site et son organisation, les impacts . la réunion s'est conclue par la visite du site.
3. une seconde réunion s'est déroulée le 26 novembre 2012 dans les mêmes lieux et conditions. ; cette quinzaine de jours a été employée à l'étude approfondie du dossier. plus de 100 questions ont été posées aux dirigeants de VALOR'AISNE qui y ont apporté réponse. Cette réunion a permis de répondre à nos interrogations doutes ou relevés de fautes de frappes et ambiguïtés qui sont inévitables dans un dossier d'un tel volume.
4. Ceci est particulièrement vrai pour l'Etude de Danger où nous avons relevé des erreurs, des oublis, des contradictions et même des manques.
   Ceci nous à conduit à demander par courrier du 27/11/2012, suite à la réunion de la veille, un complément de dossier sur ce sujet à VALOR'AISNE.
   Celui-ci nous a été remis au cours de la réunion avec la DREAL de Saint-Quentin du 12 décembre dont nous avons dressé compte rendu. Ces documents répondent à nos interrogations, les doutes ou erreurs ont été corrigées.
5. pour rappel du § 31 , le 26 novembre, nous avons rencontré les maires des trois communes pour l'organisation des permanences dans les mairies que nous avons visitées M. Hay étant retenu par ses obligations professionnelles, nous avons fait la visite avec son secrétariat.

De ces réunions ont été dressés de brefs comptes-rendus diffusés aux intervenants par voie de courriels.

54 - Registres d'enquête publique :

Le mercredi 15 novembre, 2012 nous avons vérifié et paraphé les trois registres d'enquête destinés aux trois mairies, dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires

A l'ouverture de l'enquête nous avons contrôlé ce registre, vérifié et paraphé tous les documents constitutifs du dossier. Nous avons fait de même dans les deux autres mairies. Au cours de nos six autres permanences nous avons vérifié la présence de toutes les pièces constituant le dossier d'enquête.

La clôture de ces 3 registres a été effectuée par nos soins en fin d'enquête, conformément à l'Arrêté Préfectoral du 13 novembre 2012.

55 – Relevé d'odeurs

Très rapidement la problématique des odeurs dégagées par l'Ecocentre s'est révélée comme le principal impact de ce dernier. La commission d'enquête a été vite confrontée à des avis très contradictoires entre des particuliers se plaignant d'odeurs fortes, désagréables et continuelles et VALOR'AISNE qui nous a très vite remis le relevé des plaintes qui lui sont parvenues. Il nous a fait

état également, de plaintes incompréhensibles avec des relevés d'odeurs de résidents en des lieux où le vent était contraire le jour de leur plainte

Aussi la commission d'enquête a effectué des relevés qui sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Même si l'un des membres de la commission d'enquête avait une expérience professionnelle dans le domaine des odeurs, ce relevé n'a qu'une valeur indicative car :

- ce sont des relevés ponctuels
- il n'y a donc pas l'effet cumulatif ressenti par des résidents sur plusieurs saisons
- la perception d'odeur est par définition sensorielle, donc soumise aux différences de perception personnelles, donc en partie subjective
- ce relevé tend donc à les objectiviser avec une notation de 0 à 10 et l'estimation du sens et vitesse du vent.
- Malgré ces réserves, ce relevé a été réalisé en toute objectivité par les Commissaires Enquêteurs présents (2 à 4 selon les jours et permanences).
- Les odeurs étaient à dominantes « odeurs d'égouts », de poubelles, de gaz de ville. Nous n'avons pas senti ou subi d'odeur nette d'œufs pourris (H_2S) ou d'irritations oculaire ou pulmonaires, en considérant, encore une fois, que ces relevés étaient ponctuels et non cumulatifs, comme peuvent les ressentir des résidents.

date	heure	lieu	Précision locale	Direction vent	Force/vitesse	odeur	Note	
8/11/12	14h	Ecocentre	Administratif extérieur	Non relevé	Non relevé	sans	0	
	15h	«	alvéole	«	«	ordures	10	
	18h30	«	Administratif extérieur	«	«	«	1	
26/11/12	12h	«	Administratif extérieur	SO	<10	sans	0	
	14h	«	Administratif extérieur	«	«	sans	0	
	18h30	«	Administratif extérieur	«	«	Odeur	3	de pommes aigres
	9h30	Epaux-Bézu	Centre et Tartre	«	«	sans	0	
	10h	Grisolles	Centre et Charme	«	«	sans	0	
	12h	Bonnesvalyn	centre	«	«	sans	0	
5/12/12	14h &18h	Ecocentre	(rond point)	S	«	sans	0	
	14h à 18h	Grisolles	centre	S	«	sans	0	
12/12/12	9h à 12h30	Bonnesvalyn	«	O	«	sans	0	
15/12/12	15h	Ecocentre	(rond point)	S	<20	sans	0	
	16h à19h	Epaux-Bézu	tartre	«	«	sans	0	
	«	«	centre	«	«	Odeur	1	Très faible odeur égouts ?
21/12/12	15h	Ecocentre	(rond point et porte pompiers	S	<20	sans	0	Pas d'odeur décelée par un résident du Charme
	«	Ferme	Plaisance	«	<40	sans	0	

	15h & 19h 30	Epaux-Bézu	Tartre et centre	«	<20	sans	0	
	19h30	Ecocentre	(rond point et porte pompiers	«	«	odeur	4	ordures
26/12/12	14h15	«	Rond point	SOO	<30	Odeur	2	Gaz de ville
26/12/12	14h à 18h	Grisolles	centre	«	«	sans	0	
7/1/2013	14h15	Ecocentre	(rond point)	«	<20	odeur	1	Très légère odeur humus, feuilles mouillées
	17h30	Ecocentre	(rond point)	«	<20	sans	0	
	9h et 12h	Grisolles & Bonnesvalyn	Centres villages	«	«	sans	0	
12/1/2012	8h45	Ecocentre	(rond point et porte pompiers	NE	<20	sans	0	
	12h30	Ecocentre	(rond point et porte pompiers	«	«	sans	0	
	9h et 12h	Epaux Bezu	Le Tartre & centre	«	«	sans	0	
16/1/2013	14h15	Ecocentre	(rond point et porte pompiers	O	<10	sans	0	
	«	«	A mi-chemin entre entrée et pompiers	«	«	Nette odeur type gaz de ville (mercaptan)	5à10	Sous le panache de fumée du four (1)
	«	Le Tartre,	Hameau les Vallées	«	«	sans	0	
	14h30 à 17h30	Grisolles centre	mairie	«	«	sans	0	
22/1/2013	17h	Ecocentre	(rond point)	E	<10	sans	0	
	«	Ecocentre	porte pompiers vers GRISOLLES	E	<10	Odeur	1	Très faible odeur égouts ?
	17à 21h30	Grisolles	Centre village	E	<10	sans	0	
	21h30	Ecocentre	Rond point	E	<10	sans	0	

(1) *cette observation du 16/12 mérite détails : par temps froid (0°C), très faible vent et brouillard circulant par nappes alternant avec un franc soleil, la fumée du four s'élevait avec une légère dispersion sous le vent d'ouest.*

Du Charme, aucune odeur n'était décelable, jusqu'à ce que l'on parvienne au milieu du site via la route du Charme au Tartre. Là une bouffée de forte odeur de mercaptans avec relents d'ordures a pénétré dans l'habitacle pour disparaître au niveau de la porte pompier. Aucune odeur ensuite au château d'eau ou sur le hameau du Tartre. En faisant demi tour, la même observation est faite , au même niveau. En marchant le long du site, nous constatons que cette odeur suit des gradients très élevés qui caractérisent des veines de dilutions du biogaz plus ou moins fortes. Le talus ceinturant le site ne protége pas des odeurs. Il masque la vue, donc nous ne pouvons dire si cette odeur venait du four ou d'une alvéole.

VI ACCES DU PUBLIC AU DOSSIER

Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture des mairies durant 42 jours pleins.

commune	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Grisolles	10h-11h30			8h30-11h		
Epaux-Bézu	9-12h	9-12h		15-17h	9-12h	9-10h
Bonnesvalyn	8h30-9h30			14h30-16h30		

Pour recevoir les observations du public, nous avons tenu 7 permanences dans les trois mairies aux jours et heures décrits au § I

Par ailleurs, l'essentiel du dossier était mis à disposition du public sur le site de la préfecture. L'ensemble représente un volume conséquent de 157MO, plus le résumé non technique.
Lien : http://www.aisne.pref.gouv.fr/enquetes_publiques.php3

Lors de l'ouverture de l'enquête, nous avons vérifié et paraphé les premières pages des éléments constituants ce dossier, décrits au § 51.

VII DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique relative à la Demande D'Autorisation d'Exploitation et une demande de Servitude d'Utilité Publique pour un centre de stockage de déchets sur la commune de Grisolles, s'est déroulée durant 42 jours consécutifs du 5 décembre 2012 au 16 janvier 2013.

71 – Participation

a. Au cours de la première permanence du 5 décembre 2012 sont venus :

- M. André TAGON de Grisolles.
- Mme Marie-José de BENEDITIS de Grisolles.
- Mme Claudine BLAYAT de Grisolles.

b. Au cours de la 2ème permanence du 12 décembre à Bonnesvalyn

⇨ M. Jean Claude JAMAIN de EPAUX BEZU.

c. Au cours de la 3ème permanence du 21/12/2012 à Epaux Bézu :

- M. Alain Declerck de Epaux-Bézu .
- Mme Prévost ferme de plaisance à Grisolles l'association « Vivre à Grisolles (VAG) consulte les dossiers ne dépose pas d'observation écrite
- Mme Dominique Brisson de Epaux-Bézu village.
- M. Ramuntcho Matta propriétaire récent du château de Epaux-Bézu.

- M. Daniel Henry de Epaux-Bézu village.

d. Au cours de la 4ème permanence du 26/12/2012 à Grisolles

- Nous avons eu à nouveau la visite de M. André Tagon, il n'a pas apporté d'éléments nouveaux et n'a pas déposé de nouvelle observation.
- Puis M. Laurent Cottard de Rocourt saint martin.
- M. Leurs & Mme Prévost de l'association « Vivre à Grisolles » et résidents de Grisolles. Ils étudient le dossier et ne déposent pas d'observation.

e. Au cours de la 5ème permanence du 7/1/2013 à Bonnesvalyn

Pas de visite

f. Au cours de la 6ème permanence du 12/1/2013 à Epaux-Bézu

Nous recevons la visite de plusieurs personnes :

- M. Michel SANCE du hameau : le Tartre à Epaux-Bézu.
- M. Alexandre LEMARIE ferme de la prairie Epaux-Bézu.
- M. David Buhour, allée des crochets - Buire - Epaux-Bézu.
- Xavier PILLON du hameau le Tartre Epaux-Bézu.
- M. Jean Pierre DENIZART de Epaux-Bézu village. il ne dépose pas d'observation.
- Mme HOURDRY Isa de Buire à Epaux-Bézu.
- M. Julien GARCIA du hameau du Tartre Epaux-Bézu. il ne dépose pas d'observation.
- Mme SOYEUX Marie Christine de Grisolles.
- M. Philippe GUNIA, le Tartre EB ne dépose pas de courrier ni d'observation,
- M. HINCELIN Sébastien de Rocourt Saint-Martin, ferme de la Genevroye ne dépose pas de courrier ni d'observation,.
- M. Etienne HAY Epaux-Bézu village

Dans l'intervalle d u 7/1/2013 et la clôture de l'enquête publique le 16/1/2013, deux courriers sont déposés en mairie de Epaux-Bézu :

- le collectif « Bonne Santé de Bonnesvalyn » avec 7 signataires : Régine Lehmann , J-Louis Boldesi, Manuel Delannoy, Béatrice, Yvon, Claudine Meunier, Céline Martin font état d'odeurs fermentées par temps couvert vents dominants venant de Grisolles, ceci est relaté sur le formulaire de réclamation de la Préfecture sur 8jours entre les 13 septembre et 14 novembre 2012.
- Mme et M. GUNIA Karine et Philippe ont déposé un courrier de 3 pages.

g. Au cours de la 7ème permanence du 16/1/2013 à Grisolles

- A l'ouverture de la permanence M. le Maire nous remet le courrier de M. Jacob de l'association « Ternois Environnement ».

Nous recevons la visite de plusieurs personnes :

- La ligue de protection des oiseaux LPO, représentée par Mme Simone Conrad de 02200 ACY,

- Mme Françoise Prévost de Grisolles, ferme de Plaisance,
- L'association Vie et paysages représentée par M. PERIN Benoît de Château Thierry. dépose un dossier de 21 pages + 7 annexes au nom de Vie et paysages, Picardie Nature et VAG,
- L'association Vauxaillon nature, association de Vauxaillon, a confié un courrier de 2 pages qui est déposé par M. Perin.
- Mme Brigitte Hincelin, ferme de la Genevroye à Rocourt.
- Annick Laux de Grisolles a rédigé un courrier remis par M. Laux

h. Autres observations

Toutes les observations, courriers et pétition ont été recensés dans les relations des permanences ci-dessus ou de leurs intervalles.

- annexe 9 - copie des 3 registres d'observations du public. (Originaux dans l'exemplaire pour M. le Préfet de l'Aisne)

72 – Réunion publique

Comme prévue par la réglementation, une réunion publique s'est tenue le 15 décembre 2012 en la salle des fêtes de Epaux Bézu de 17h15 à 19h30 ; elle a réuni une quarantaine de personnes et trois associations.
Cette réunion publique s'inscrit dans la réglementation de la SUP. elle est partie intégrante de l'enquête publique sur ce sujet. La SUP est la conséquence de l'implantation de l'Ecocentre VALOR'AISNE. C'est pour cela que nous avons proposé d'élargir le débat à ce sujet dans sa globalité.

Elle s'est déroulée dans un climat relativement bon, malgré des échanges directs et parfois vifs.
Les présentations de l'enquête et de l'exploitation du site ont permis l'information du public.
Même si les opposants au site sont apparemment sortis sans en être convaincus, cette réunion a permis d'informer le public des démarches entreprises par VALOR'AISNE pour améliorer le fonctionnement du site et limiter ses nuisances.
Nous regrettons que peu de personnes du public se soient exprimées face à une prise de parole dominante des associations et de 2 privés. Nous devrons nous contenter de l'adage : « qui ne dit mot, consent », mais sans savoir où va cet assentiment ?
Nous devons noter que ces associations ont eu des propos alarmistes et catastrophiques pour le profane. Certaines de leurs réponses ou attaques peuvent laisser supposer la recherche de vice de forme ou de procédures pour la suite du dossier.
Les élus ont eu une participation très équilibrée, à la fois en quantité et qualité. Leur position couvre le favorable comme le défavorable, avec beaucoup de pondération et de correction.

L'ensemble de la commission d'enquête a relevé un déficit dans la communication de VALOR'AISNE, tant en clarté qu'en précision. Le fait que la fin de présentation avec 3 diapos sur les actions prévues pour limiter la diffusion du bio gaz et donc des odeurs, n'ait pas été présentés, est très symptomatique.
Les questions du public sur la compétence, l'engagement des convictions de VALOR'AISNE sur le fonctionnement de l'Ecocentre interpellent, même si parfois, leur outrance les décrédibiiise...

Cette réunion nous conduit à reposer des questions techniques à VALOR'AISNE :
- quels sont les éléments traces identifiés comme odeurs symptomatiques du biogaz ?
- Réponse : le H2S – la liste est dans notre Arrêté Préfectoral d'exploitation

- les retrouve-on ou les recherchera –t-on dans les analyses ?
- quels sont les éléments traces identifiés comme polluants spécifiques dans les lixiviats ?
- R : les chlorures
- les retrouve t-on dans les analyses de piézomètres et d'eaux potables de Epaux-Bézu ou Rocourt ?
- R : Oui, ils y sont en partie (voir article 9.2.7.1 de l'AP sur les eaux souterraines)
- peut-on obtenir copie des dernières analyses 2012 sur ces paramètres (la demande est venue lors des premières permanences)
- quel est le traitement des fumées issues de l'évapo concentrateur ? aucun / filtrage des SOx/NOx/dioxines… ?
- R : pas de traitements spécifiques
- nous avons un doute sur les déchets du traitement lixiviats, entre leur recyclage dans la décharge et l'envoi en décharge de classe II à Mitry-Mory. merci de préciser ces deux filières citées dans la réunion?
- R : les résidus de lixiviats sont remis sur les casiers, puisque leurs composants en sont issus, sauf si les analyses ne sont pas conformes ; ce qui ne s'est jamais produits
- nous préciser les causes et attendus de la réunion de cet automne (9 ou 10/2012) à Epaux-Bézu y a t-il rapport avec l'article de l'union du 6-9-2012?
- R : La réunion du 27 septembre était une réunion interne à VALOR'AISNE de la commission Ecocentre, présidée par M Rigaud et dont MM Triquet, Hay et Lévêque sont membres. M Paradowski y avait été invité.
  Nous y avons forcément parlé de l'article du 6 septembre dans l'Union, et décidé de faire alors le bulletin de l'Ecocentre consacré aux odeurs.

- ***Annexe 10 : compte rendu réunion publique du 15/12/2012 -9 p-***
- ***Annexe 11 : présentation de VALOR'AISNE à la réunion publique - 6p-***
- ***Annexe 12 : présentation de M. le Président de la commission d'enquête -2p-***

73 Prolongation de l'enquête Publique

lors de la permanence du 21/12/2012 à Epaux-Bézu, M. Benoît Perin nous a fait la demande de prolongation de l'enquête publique de 15 jours sous les motifs suivants :

- cette enquête publique comporte moitié moins de permanence que la 1ère.
- La CLIS/CSS n'a pu se réunir en 2012.
- L'enquête publique intervient en période de Noël, période de moindre disponibilité du public.
- Un seul sommaire pour les deux classeurs du dossier mis à l'enquête publique, d'où confusion
- Demande de consultation par voie électronique.

Il est à supposer que la demande de M. Perin vise surtout à avoir plus de délai pour mobiliser un maximum de personnes.

Dans le délai imparti, nous avons répondu à chacun de ses arguments et avons ajouté que la faible participation constatée depuis le début de l'enquête était un argument supplémentaire pour refuser cette prolongation.

- ***Annexe 13 : observation M. Perin de sur le registre de Epaux-Bézu - 1p-***
  (cette annexe se trouve déjà incluse dans l'importante annexe N° 9 de plus de 140p.)
- ***Annexe 14 : réponse du Président de la commission d'enquête -1p-***

74 - Clôture de l'enquête

le 16 janvier 2013 à 17h30 après clôture de l'enquête publique, la commission d'enquête établit et vise le *procès verbal de clôture et de synthèse.*

- *Annexe 15 – procès verbal de clôture et de synthèse -1p-*

Nous avons ensuite souligné que notre mission a été facilitée par la bonne organisation de nos permanences et par le très bon accueil reçu en Mairie. Nous remercions les trois secrétaires de mairie dont nous avons pu apprécier la compétence et la qualité de service. Particulièrement Madame Anne-Marie DEWOLFE Secrétaire de Grisolles et Bonnesvalyn que nous avons plus sollicité pour ce double emploi et la situation de Grisolles en tant que siège de l'enquête. Nous remercions MM. Les Maires, pour leur disponibilité, leur écoute, le prêt de leurs locaux de leur matériel et photocopieurs.

VIII ANALYSE DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Cette analyse est décrite en 5 étapes successives :

- Au § 81 : nous partirons du général vers le particulier en analysant le contexte de l'enquête.
- Au § 82 : nous analyserons l'avis de l'autorité environnementale
- Aux § 83 & 84 : nous analyserons les mémoires en réponses et avis des maires sur les observations du public
- Au § 85 : nous analyserons de façon synthétique chaque item des impacts et caractéristiques de cette enquête publique
- Au § 86 : nous analyserons chaque observation du public, afin d'éviter les redondances, cette analyse renverra à chaque item du § 85 lorsqu'il est abordé par l'observation. Au besoin, il le complètera.
- Cette analyse s'accompagnera à chaque étape d'un avis argumenté et soutenu par nos enquêtes et recherches.

- § 87 : nous terminerons par une synthèse rapide qui fera lien et introduction à la conclusion

Observation liminaire importante : l'enquête publique sur la Servitude d'Utilité Publique n'a recueilli aucun avis ni observation du public. Seul, le Conseil Municipal de Grisolles a émis un avis favorable.
Nous nous limiterons donc sur ce sujet à nos conclusions motivées rédigées sur document séparé. Ce rapport commun aux deux enquêtes publiques conjointes portera donc quasi exclusivement sur la Demande D'Autorisation d'Exploitation de Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Grisolles.

81 – climat et contexte de l'enquête publique – et participation

Malgré une vague connaissance de l'historique du dossier, nous avons été surpris du climat particulier qui dominait durant cette Enquête Publique.
Cette particularité mérite donc d'être ici développée.
Le qualificatif «d'ambiance délétère » nous a été remonté pour qualifier la précédente enquête de 2007.même si nous ne l'avons pas ressentie, de prime abord et que nous n'avons pas eu les mêmes effets de foule, le qualificatif demeure très adapté pour les relations que nous avons eues ou ressenties avec certains particuliers et associations.
Nous avons veillé continuellement et quel que soit l'interlocuteur, aux indispensables nécessités d'objectivité, de neutralité et de transparence qui conduisent notre mission de Commissaire Enquêteur.

Néanmoins, nous avons eu à subir des attaques de la part de plusieurs personnes, d'associations et d'un conseil municipal, sur notre objectivité, notre indépendance de jugement et même notre intégrité financière.
Bien évidemment, ces attaques ne sont pas motivées ni prouvées. Au contraire, certains propos ont été déformés, comme il est prouvé dans l'enregistrement audio de la réunion publique.
Ces attaques infondées et injustifiées ne touchent que la crédibilité de leurs auteurs. Elles seront donc ignorées et méprisées.

Bilan chiffré de l'enquête publique

Bilan des intervenants à l'enquête publique de Grisolles

permanence	observations	visites	Signataires (sans enfants)
Grisolles le 5/12/2012	3	3	5
Bonnesvalyn 12/12/2012	1	1	1
Epaux-Bézu 21/12/2012	5	6	5
Grisolles 26/12/2012	1	4	1
Bonnesvalyn 7/1/2013	0	0	0
Epaux-Bézu 12/1/2013 Et jusqu'au 16/1	9	10	21
Grisolles 16/1/2013 et du 12 au 16/1	5	5	9
Pétition	1		40
Courriers remis hors permanence	3		

- Les Signataires ne comptabilise pas les enfants qui ne sont pas dénombrables: la mention « et leurs enfants » ne permet leur comptage.
- Les associations sont comptées pour1. Mais Mme Prévost et M. Perin ayant écrit par deux fois sur les registres sont comptés 2 fois.

Totaux :

	observations	visites	courriers	pétitions	Associations et collectifs	signataires
Total	24	30 (dont 4 doublons)	3	1	7	82

Localisation :

	Epaux-Bézu	Bonnesvalyn	Grisolles	Rocourt st martin	autres
Signataires	15	7	6	3	51
Total	31				51

Observations et courriers :

	Epaux-Bézu	Bonnesvalyn	Grisolles	Pages de garde et de fin
Nombre de pages	22	5	102	3 fois 4=
	129			12
Total	147			

Le bilan de la participation analysé depuis le tableau ci-dessus conduit aux constatations suivantes :

- En regard de la précédente enquête, nous notons une très faible participation 30 contre 597 et observations 24 versus 597. si l'on inclut les signataires le chiffre s'élève à 82.
- Sur ces 82 personnes, seules 31 sont situées dans le large périmètre incluant les 8 communes autour du centre, concernées par cette enquête publique. Les 40 signataires de la pétition, dans le contexte du marché bio où elle a été réalisée, est elle le signe d'un réel engagement ou d'une signature par sympathie ?
- Le volume des documents remis est conséquent, mais il est important sur trois dossiers celui de Ternois environnement, de vie et paysages et de l'association « Vivre à Grisolles représente à eux trois une centaine de pages sur les 129.
  le rapport de M. Benoît Hydrogéologue, est présent deux fois. MM. Declerck, Mme Prévost et Soyeux nous ont rediffusé leurs courriers de 2007
- Comme établi au § IV, la publicité a été importante et relayée par les associations. Elle ne peut donc être mise en cause.

82 – Analyse de l'avis de l'autorité environnementale

Nous avons eu l'avis de l'autorité environnementale de M. le Préfet.
Le rapport de quatre pages est globalement positif.
Un point est mis en exergue : « la mise en œuvre partielle des mesures correctives (faune, flore) initialement prévues ne donne pas satisfaction. » En conclusion, il demande donc de mettre en œuvre les mesures de réduction des impacts ainsi qu'un suivi piezomètrique pour protéger les captages d'eau potable.

83 – avis de MM. les MAIRES sur les observations du public. Délibérations des conseils municipaux

831 Avis de M. Paradowski, maire de Grisolles :

- son avis est très équilibré, s'il dénonce et s'accorde avec le public sur la principale nuisance des odeurs, il constate que les efforts de VALOR'AISNE restent vains.
- Cet avis rejoint sa position énoncée au cours de l'enquête publique : « désormais, le centre est là, on peut le regretter, mais il faut faire avec. Faisons tous en sorte, tout ce qui est possible pour que cela reste vivable et s'améliore plutôt que se détériorer encore plus».
- Nous jugeons cet avis pondéré, mais surtout force de proposition et donc constructif

832 Avis de M. Triquet , maire de Bonnesvalyn

- L'avis de M. Triquet est tout aussi qualitatif et nuancé. Il est très structuré (publicité, participation, réunion publique, etc.)
- Nous rejoignons son regret que l'activisme de certains ait empêché VALOR'AISNE d'exposer jusqu'à son terme, ses actions prévues sur la réduction des odeurs, lors de la réunion publique
- Il aboutit à la même conclusion de la nécessité de réduction des odeurs.
- Nous notons aussi comme contre productives, les assertions de connivence ou d'incompétence lancées à tout vá, contre VALOR'AISNE, les experts, soi-disant, partiaux, les services de l'état ou des collectivités locales.

833 avis de M. Hay, maire Epaux-Bézu

- malgré deux relances, M. le Maire de Epaux-Bézu n'a pas souhaité émettre d'avis sur ce sujet. Il s'en remet et se limite à la délibération du conseil municipal de Epaux-Bézu. Nous lui avons néanmoins précisé la différence de sujets entre les deux avis, même s'ils se rejoignaient sur le fond. M. Hay n'ayant pas donné suite, nous considérons qu'il est en accord avec le public, des plus neutres aux plus forts opposants.

- *Annexe 16 avis des maires - 5 pages-*
    - *Avis de M. Paradowski*
    - *Avis de M. Triquet*
    - *échange de courriels et réponse de M. HAY*

834 délibérations des conseils Municipaux

- lors de sa séance du 18/12/2012, le Conseil Municipal de Grisolles s'est déclaré défavorable à la Demande D'Autorisation d'Exploitation l' Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. Il s'est déclaré favorable à la Servitude d'Utilité Publique.
- le Conseil Municipal de Epaux-Bézu s'est déclaré défavorable à l'unanimité « contre l'exploitation du site ». il ne s'est pas prononcé sur la Servitude d'Utilité Publique, de ce fait cet avis est réputé favorable.
- le Conseil Municipal de Bonnesvalyn nous a communiqué sa délibération. Elle est favorable à l'unanimité sur les 2 sujets soumis à enquête publique.

	Grisolles	Bonnesvalyn	Epaux-Bézu	**bilan :**
Demande D'Autorisation d'Exploitation	contre	pour	contre	**2 contre - 1 pour**
SUP	pour	pour	Pas d'avis, donc réputé favorable	**3 pour**

- Annexe 17 : délibération des trois Conseils Municipaux -3p-

84 – mémoire en réponse de VALOR'AISNE

Nous avons reçu le 7 février par courriel et le 9 février 2013, par courrier, le mémoire en réponse de VALOR'AISNE.
Il comporte un courrier accompagnant les 41 pages du rapport, joint en annexe que nous résumerons et pour lequel nous donnons cet avis :

a) sur la forme, celle utilisée est perçue comme correcte.

Ce mémoire donne un sommaire organisé nominativement selon les différents intervenants.
Il donne un avis pour chaque item abordé par chaque personne. La liste de ces items reprend globalement notre liste. La réponse de VALOR'AISNE est renvoyée à la précédente pour chaque item abordé.

b) sur le fond, nous ne donnerons que des avis génériques par item.

- Sur les odeurs et le biogaz, VALOR'AISNE reprend ses arguments présentés dans le dossier et lors de la réunion publique du 16/12/2012. durant ces presque 2 mois, nous devons déplorer qu'il n'y ait eu aucune avancée sur ce point, tant en études ou recherches techniques qu'en mesure, captage, ou test de motorisation de vannes ou simulation par le personnel. Les pics relevés du soir ou matin auraient pu ainsi être surveillés et si possible, éliminés grâce à la présence, en horaire décalé, d'un agent....
- Sur le Risque sur la santé VALOR'AISNE ne répond pas au sujet de la récente étude faite sur Allemant. Nous avons eu l'information que ce sujet a été abordé et les conclusions énoncées oralement lors de la dernière CSS du 11/1/2013... Il ne nous a pas été possible d'avoir communication de son compte-rendu.
- Sur les eaux souterraines, nous donnerons le même avis. Il est regrettable que les questions posées le 26/12, qui n'ont eues qu'une réponse partielle, n'aient pas été complétées. Aucune fiche d'analyse n'est jointe à ce mémoire.
- Contre la perforation des bâches, il est bien fait allusion au retour d'expérience positif, sans plus d'exemple. Il aurait été utile d'avoir un retour sur une analyse de bâches en PEHD portant sur une ou plusieurs décennies.
- Sur les conflits d'intérêts tant passés que soupçonnés au présent, notamment avec Véolia, les réponses de VALOR'AISNE nous paraissent adaptées et pertinentes.
- Sur le risque incendie, VALOR'AISNE ne répond pas sur le retour d'expérience du récent sinistre de Nurlu.
- Sur les autres impacts abordés qui sont également moins souvent cités par le public, les réponses de VALOR'AISNE nous paraissent pertinentes et adaptées.

Nous notons que certaines associations posent des questions alors qu'elles ***sont*** juge et parti sur le traitement futur des déchets en participant de façon active aux réflexions sur ce sujet...

- Nous donnerons plus loin notre avis sur le rapport de M. Pierre Benoît et la réponse de VALOR'AISNE sur ce dossier

- ***Annexe 18 : mémoire en réponse de VALOR'AISNE -41p-***

85- analyse des principaux impacts abordés au cours de l'enquête publique synthèse des observations portées au registre.

La classification des observations du public a été réalisée selon ce tableau de synthèse il conduit à la hiérarchie suivante :

Intervenant		odeurs	santé	Nuisi-bles	Circu-lation /bruits	Techni que obsolète	Dégrad ation Env.	Dévalua tion biens immob.	incend ie	Eaux Perceme nt Membra ne	Source déviée	divers
Nom	Prénom											
TAGON	André	x			x						x	Clôture insuffisante à l'arrière
DE BENEDITIS	Marie José	x	x		x							
BLAYAT	Claudine	x	x					x				
JAMAIN	Jean Claude	x								x		
DECLERCK	Alain	x								x		
MATTA	Ramuntch o	x	x									
BRISSON	Dominique	x										
PERIN	Benoit	1ère visite (voir ci après)										
HENRY	Daniel	x								x		Remplir le site
PREVOST	Françoise	1ère visite (voir ci après)										
TAGON	André	Seconde visite										
COTTARD	Laurent	x										Manque info
M. Leurs - Mme Prévost VAG		x	x	x	x		x			x		x
SANCE	Michel	x	x							x		
LEMARIE	Alexandre	x								x		
BUHOUR	David	x								x	x	Pollution générale
PILLON	Xavier	x	x				x	x				environnement dégradé
DENIZART	Jean Pierre	x										
HOURDRY	Isa	x	x									
GARCIA	julien											
SOYEUX	Marie Christine	x	x		x			x	x	x		
HINCELIN	Sébastien	Voir Mme Hincelin										
HAY	Etienne	x	x							x		
collectif bonne santé de Bonnesvalyn		x										
GUNIA	K	x	x	x	x		x	x		x		
Ternois environnement	René Jacob								x			Mauvais tri sélectif – pré tri à développer
LPO	Simone Conrad	x					x			x		
PREVOST	Françoise	x	x				x					
V&P VAG PN	Benoît Perin	x	x		x	x	x		x	x		
VAUXAILLON NATURE	Nicole JOUBERT	x	x			x						Biogaz et valorisation
HINCELIN	Brigitte	x	x									
LAUX	Annick	x										
TOTAL		**19**	**11**	**2**	**4**	**2**	**5**	**4**	**3**	**9**	**1**	

Ce tableau peut être interprétatif. Nous l'avons établi en toute objectivité d'après les observations transmises par le public. Il est possible qu'un item ait été avancé ou sous entendu et qu'il ne soit pas coché ici. Le risque est d'autant plus important pour les observations orales... Ce fait ne nuit pas à l'objectif premier de cet inventaire : établir, en tendance, la hiérarchie des principaux items cités par le public.

Deux ou trois impacts apparaissent comme les plus importants aux yeux du public selon deux degrés différents : soit actuels, soit potentiels

1. le ressenti réel des odeurs et la crainte de séquelles sur la santé.
2. la crainte d'une pollution de la nappe alimentant les réseaux d'eau potable
3. le risque incendie est aussi cité quelques fois ? il fait l'objet d'une remarque importante d'une association.

- d'autres impacts sont également cités mais à la fois sur un registre moins consensuel et de façon moins appuyée car suscitant a priori – moins de craintes : circulations, nuisibles, bruit, etc....

Un point important caractérise également cette enquête publique : c'est le lourd contexte du passé de ce dossier. Il est plus que prégnant dans **l'ambiance qui marque durablement ce territoire**. Il est plus que transparent dans nombre d'observations du public. Nombres de personnes nous ont fait part de leurs frustrations sur plusieurs points :

- la prise illégale d'intérêts. Elle a fait l'objet de plusieurs recours et décisions de justice. le choix du site : certains témoignages font remonter à plusieurs décennies (1975) les premières études et relatent la concurrence entre plusieurs communes environnantes pour ce choix. Ce choix aurait avivé la concurrence entre plusieurs communes autour de Grisolles et même impliqué des opposants actuels au centre.
- Le sentiment de non prise en compte des réclamations et arguments développés depuis 2007, notamment durant la première enquête publique.
- Ces trois points sortent du champ de cette enquête publique conjointe, nous nous devons et bornons à les citer.
- L'impression d'inertie dont ferait preuve VALOR'AISNE, face aux remontées des nuisances par le public. L'impact des odeurs cristallise évidemment cette rancœur.

Nous ressentons une certaine méfiance à l'égard de la commission d'enquête. Des propos discourtois et procès d'intention désobligeants sont formulés envers le Président. Nous pensons qu'il s'agit d'une "manoeuvre" tendant à discréditer la commission dans le but inavoué de conforter un éventuel recours en annulation. Nous apprenons, en effet, que la précédente enquête a été invalidée pour "insuffisances de motivations", ce qui, pour certains, se traduit par les propos suivants:"travail bâclé, incompétence des CE, acquis à la cause de VALORAISNE...."
Bien entendu, nous n'en tiendrons pas compte.

En préalable, nous devons préciser que nous ne sommes pas spécialistes, malgré notre culture et certaines expériences professionnelles dans les domaines abordés ici.
Néanmoins, nous devons nous forger une opinion de laquelle doit émerger un avis obligatoirement et réglementairement motivé.
Nous allons donc observer ces différents impacts, juger de leur pertinence dans les observations du public. Ceci a été fait avec la plus grande honnêteté intellectuelle qui conduit et conduira nos enquêtes publiques.
Nous nous appuyons sur les différentes études et expériences sur ces problématiques. Nous le faisons avec la plus grande transparence en conservant toute prudence avec les études « à sens unique », qu'elles soient à charge ou à décharge.
A défaut de données ou compétences scientifiques, nous utiliserons deux outils qui ont fait leur preuve : le bon sens et l'objectivité la plus impartiale.

85- 1 - impact odeurs et séquelles sur la santé

Nous regroupons ces deux items car ils ont été reliés dans les observations souvent mêlées dans les craintes et appréhensions. L'agression de mauvaises odeurs se traduit par une agression de sa santé.

Ce point pose d'entrée problème pour deux raisons :

1) sa subjectivité : une odeur est difficilement quantifiable, surtout lorsqu'il s'agit comme en ce cas d'un mélange de molécules dont certaines sont actives à de très faibles concentrations. C'est le cas ici des dérivés soufrés, H_2S, SO_2, $S0_3$, mercaptans. De plus, comme toute perception sensorielle, elle est différente d'un individu à l'autre. Pour preuve plusieurs personnes nous ont avoué ne pas ressentir d'odeur du site en raison de leur anosmie ou consommation de tabac.
2) La partialité qui empreint ce projet : nous avons noté, lors des permanences et de la réunion publique de la partialité et des positions volontairement alarmiste, donc exagérée de certaines personnes et membres d'associations.
   nos observations et mesures, mêmes si elles sont ponctuelles, elles ont été faites en toute objectivité, si des odeurs ont été constatées, nous avons noté de nombreuses absences, même en bordure du site.

L'outrance décrédibilise. Nous devons donc prendre les témoignages avec circonspection, sans les ignorer.
Certains sont tout à fait objectifs à l'exemple de celui de Mme Houdry du 12/1/2013. De même les relevés du collectif santé de Bonnesvalyn ou ceux de M. Jamain et de quelques autres qui sont une bonne base d'étude.
De même, il semble patent que les odeurs augmentent au fil du temps donc de l'exploitation du site, plusieurs personnes font part d'odeurs aussi fortes cet hiver que durant l'été passé.

La synthèse suivante sur cet impact, peut se résumer ainsi :

- *LES ODEURS* sont fortement liées à la météorologie, avec par ordre décroissant, les éléments importants :
  - le vent dominant qui augmente la détection jusqu'à plusieurs km. Rocourt st Martin, situé à 3km sous le vent dominant de SO parait être la limite.
  - Le matin et le soir sont des crêtes de perception d'odeur, ce qui peut s'expliquer par le fait que les odeurs s'exhalent plus avec de forts gradients de température.
  - Un climat calme avec vent faible ou modérés. Le temps de brouillard étant un indice de nombreuses perceptions d'odeurs.
  - Pas de saisonnalité marquée
  - Un ressenti qui augmente au fil du temps et laisse présager un sombre avenir.

- *COMPOSANTES DES ODEURS :* même si leur caractérisation est délicate, l'odeur de poubelles, d'égout, de mercaptans et de H_2S sont, par ordre décroissant les plus fréquentes. La première et éventuellement la deuxième aurait pour origine les ordures « fraîches ». Les autres odeurs proviennent du biogaz et aussi de sa combustion. Au vu de nos relevés, nous penchons plus pour cette option de nuisances.

  L'effet irritant cité par plusieurs plaignants peut trouver son origine par la présence des oxydes de souffres SO_2/SO_3 dans les gaz de issus de la combustion du biogaz. En effet, les H^2S et mercaptans contenus dans ce biogaz sont oxydés sous forme de SO_2/SO_3 après combustion, donc oxydation de ces composés. Cette combustion est régie sous la rubrique 2910-b de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Par ce classement cette installation de combustion est soumise à des limites d'émission de polluants dont ces SO_2/SO_3 et à contrôles périodiques qui attestent du respect de ces limites. il est à noter que ces mêmes polluants existent à l'état de traces dans tous nos foyers de combustions de gaz, méthane, propane, butane, puisque les mercaptans sont les traceurs

d'odeurs ajoutées dans ces gaz inodores afin d'en détecter toute fuite ou émission. Ce sont ces mêmes gaz qui ont défrayé la chronique en ce début 2013 suite à la fuite accidentelle sur Rouen.
pour conforter notre avis, nous aurions aimé consulter les analyses des fumées de la chaudière. Malgré nos demandes répétées depuis le 26/12/2012, nous n'avons pu en prendre connaissance.

- *LE BIOGAZ :* Pour ce qui concerne la quantité produite, tout un chacun reconnaît que le volume annuel des biogaz produit dans ces conditions est de l'ordre de 200 m3 par tonne de déchets, Pour le centre de la Tuilerie le calcul grossier montre que, moyenné sur la durée, cela représente quand même 3.000 à 4.000 m3/jour de biogaz à faire respirer aux collectivités avoisinantes sur une période de 20 à 30 ans! (Une telle production annuelle de biogaz non récupérés auxquels il faut ajouter le gaz carbonique dû à leur combustion ou valorisation participe de façon significative à l'effet de serre) .

- Ce chiffre est seulement indicatif d'une moyenne géographique, la fourchette étant de 135-400m3/tonne. Ces différences importantes s'expliquent par la proportion variable des fermentescibles entrant dans le mélange des "déchets ultimes", comme le niveau de pluviométrie régionale (accélérant la décomposition et la génération des biogaz). Dans une décharge du Tarn-et-Garonne, on a pu ainsi mesurer l'impressionnant record de 880m3/tonne, soit 4.5 fois plus que le chiffre moyen de référence

- *LES ANALYSES* Au cours de l'enquête publique, nous avons suggéré et discuté de deux méthodes d'analyse d'éléments traces gazeux avec VALOR'AISNE :
    - L'analyse par Spectrophotométrie infrarouge. Il existe des appareils avec de grandes chambres de mesures de l'air ambiant (plusieurs décimètres) qui permettent de détecter et mesurer précisément la concentration de traces de gaz contenus dans l'atmosphère. Il faut, bien sûr, se caler sur la longueur d'onde d'absorption de ce composé. Nous ne savons si le H_2S, par exemple peut être détecté à des valeurs inférieures à 100ppm, mais cela est possible, à ces teneurs pour le chlorure de méthylène, par exemple.
    - L'utilisation de sonde de résistivité est couramment employée pour la détection de gaz inflammable, tels que le méthane. Elles sont plus utilisées comme alarme que comme mesure continue et précise de concentrations.
    - Il existe certainement d'autres méthodes ou variantes utilisées sur d'autres sites similaires qu'il faut interroger.
- Ces deux méthodes peuvent permettre de détecter les émissions fortes de biogaz, donc d'odeurs et donc de réactions pour les capter avant leur diffusion dans le voisinage.
- Cette mise en œuvre nécessite étude, recherche de fournisseurs, essais, test préalables et sur site, dépouillement des résultats, comparaison des méthodes, choix, investissements puis industrialisation pour mise en place définitive.
- Nous n'avons pas eu écho de telles démarches ou même leur amorce par VALOR'AISNE.

AVIS : compte tenu de ce qui précède, des observations du public et de nos propres observations formalisées au § 55, il ressort que ces odeurs sont :

- *Présentes,*
- *non permanentes,*
- *décelables sous vents dominants,*
- *avec des pics le matin et le soir,*
- *en accroissement au fil de la montée en puissance du site, avec une dégradation depuis l'été 2012 et même cet hiver.*

- *La meilleure caractérisation se fait autour d'odeurs variables ou mélangées : odeurs de gaz de ville (mercaptans), odeurs d'égouts, odeurs de fermentations végétales, odeurs acres, voire irritantes (SOx), odeur œufs pourris (H_2S).*

- *LA RELATION AVEC DES PROBLEMES DE SANTE,* même si plusieurs personnes en font état, elle n'est pas prouvée en l'état actuel des connaissances. Il est certain que des personnes atteintes e pathologies, notamment pulmonaires sont plus sensibles aux agressions extérieures.

- Une récente étude ARS : Agence Régionale de la Santé a été menée sur Allemant suite aux inquiétudes de riverains et la perception par les médecins généralistes de l'accroissement de certaines pathologies.
- Nous avons contacté M. Pisson de l'ARS, Les effets sur la santé ne sont pas prouvés. Le résultat de cette étude infirme ces effets. La perception des médecins qui était plus du ressenti n'a pas été confirmé par les statistiques relevées sur ce terroir et croisées avec d'autres régions similaires.
- Si tout n'est pas totalement duplicable entre les site d'Allemant et de Grisolles (différence de contexte géographique et environnemental, d'exploitant, etc.) il y a plus de similitude par la typologie des déchets, le mode de stockage, etc.. que de différences.
- Elle conclut donc à l'absence de pathologie pouvant être reliée à la présence de l' Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.
- L'ARS prévient le public de l'amalgame de mauvaises odeurs avec des effets néfastes. Ce n'est pas parce qu'une odeur est désagréable qu'elle est dangereuse ; l'inverse est également vrai : les spécialistes jugent dangereux l'abus d'aspiration de vapeurs d'éthyl-éther ou de chloroforme pour des plaisirs plus ou moins licites et artificiels…
- De façon générale, en France aucune étude officielle n'a pu conclure à ce jour, à un quelconque impact d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux sur la santé de son voisinage.
- La commission d'enquête a longuement débattu de ce sujet crucial.

  Il semble cependant, opportun de souligner que :
  - le cycle de cancérogenèse, s'il débute immédiatement, ne conduit à l'apparition de symptômes (dépistage clinique effectif) qu'au bout de 20-25 ans, soit. bien après la fermeture de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
  - que cette constatation est valable pour toutes les expositions pouvant générer un cancer. A ce jour d'autres comme le tabac ou l'amiante sont plus rapides et avérées. Les causes d'expositions sont donc multiples, diffuses et pas totalement cernées à ce jour. On a parlé de nitrosamines qui ont mis les nitrates à l'index, il y a 30 ans, on parle des émissions diesel à ce jour ; on en est encore qu'au stade de la suspicion.
  - le cycle de production des biogaz s'étale sur 50ans. En clair, la production annuelle des biogaz se perpétue (à un rythme plus lent et continuellement décroissant , certes) sur une échelle de 20-30ans, soit 10-20ans après la fermeture d'un site.
  - Qu'à l'état de traces, certains composés du biogaz ne sont pas toxiques, par ex. avec nos œufs durs, nous avalons quelques traces de H_2S, en les faisant cuire au gaz de ville ou butane, nous respirons les SOx, issus des mercaptans brûlés dans ces gaz…

- Il faut également considérer l'évolution de la santé au sens le plus large. Régulièrement, les médias en mal d'audience, nous abreuvent de catastrophes annoncées. Une seule bonne nouvelle pour contrer fondamentalement, ce pessimisme ambiant : **notre espérance de vie croît tous les ans de quelques mois depuis des lustres**, malgré l'exception de 2012 qui vient confirmer cette règle.

- *NON RESPECT DE L' ARRETE PREFECTORAL D'EXPLOITATION DU 18/3/2011 SUR LES ODEURS :* Plusieurs remarques s'y rapportent.
  La rédaction de l'article 3.1.2 sur les odeurs est imposée par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : l'exploitant se doit de réduire au maximum cet impact jusqu'à l'annuler. Cette rédaction permet au bras réglementaire de l'état, d'agir auprès de l'exploitant en cas d'abus, et le contraindre à réduire cet impact. Le zéro odeurs de nos poubelles est peu réaliste, il doit donc être combiné avec un impact supportable pour les riverains en termes de fréquence et d'intensité.

- *LES POSSIBILITES D'AMELIORATIONS ET DE REDUCTIONS DES ODEURS :*
  sont exposées par ailleurs par VALOR'AISNE, de façon assez exhaustive.
- Il manque cependant une analyse rigoureuse des causes racines : la **méthode de l'arbre de défaillance avec établissement d'un chemin critique** serait un travail productif.
  nous nous contenterons d'en souligner que l'amorce que chacun pourra enrichir de façon constructive de préférence aux diatribes et invectives.
  Parmi ces causes racines, la méthode conduira à **nos poubelles, et dans nos poubelles, essentiellement les fermentescibles.**
  Réduire les causes racines passe par le compostage à la source et le tri sélectif : il suffit de humer son composteur ou une bouteille de lait vidée depuis 15jours en été, s'il était nécessaire de s'en convaincre. La réduction des déchets non triés au fil des ans – certes trop lente- démontre que c'est plus qu'un vœu pieux et que les mentalités et gestes évoluent bien.
- Les mesures et investissements prévus par VALOR'AISNE sont reprises dans la présentation de la réunion publique et le mémoire en réponse. Elles paraissent aller dans le bon sens, mais nous ne pouvons juger de leur pertinence et présager de leur efficacité. Elles ne seront donc que des palliatifs à ces causes racines. Elles en demeurent néanmoins indispensables car il restera toujours une part de fermentescibles dans les ordures (couches bébé par ex.)
- Nous devons déplorer un manque de pro activité et même de réactivité de VALOR'AISNE sur ce point :
  - Il n'a pas été porté à notre connaissance une véritable et sérieuse démarche de benchmarking (parangonnage) sur cette problématique : il y eu et perdurent encore, des centaines d'Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux , décharge d'ordures ménagères en France et dans le monde avec cet impact. Pourquoi réécrire l'histoire alors que des essais ont inévitablement été faits ?
  - Quand il y a le feu, on réagit ! Nous avons découvert la rancœur du public sur ce point dès la préparation de l'enquête, courant 11-2012. la réponse de VALOR'AISNE sur le manque de plaintes exploitables n'est pas recevable : dans ce contexte VALOR'AISNE doit prendre son bâton de pèlerin et enquêter pour recueillir les données qui lui manquent. Nous n'avons pas eu connaissance de cette démarche.
  - Le 8/11/2011, dès notre première rencontre, VALOR'AISNE nous a présenté les mesures correctives. Depuis désormais trois mois, nous n'avons eu aucune preuve d'avancement de ce dossier. La réactivité, voire la pro activité du syndicat posent donc question…

- *AVIS : nous conclurons donc qu'il n'y a à ce jour aucune preuve d'impact précis et important sur la santé. Nous n'avons même pas trouvé de traces de suspicion provenant* ***d'organismes officiels****. Par précaution, l'objectif de réductions des émissions d'odeurs ne peut qu'aller dans le bon sens, ne serait-ce qu'en répondant positivement à l'inquiétude des riverains. S'il est illusoire d'avoir un « zéro odeur » aux abords du site, il doit être possible de l'atténuer fortement sur de plus larges périmètres. Pour ce faire VALOR'AISNE devra faire preuve d'efficacité sur cet objectif de réduction. L'apport des associations au travers de la CSS doit se faire sous forme de critiques constructives, de force de propositions positives; au besoin, sur la base d'expérience réussie sur d'autres sites. La pure critique négative ne peut que contribuer à alimenter l'appréhension quand ce n'est pas l'angoisse du public.*

85-2 impact et risque de pollution de la nappe alimentant les réseaux d'eau potable

Cet impact est potentiel. La balance des risques et protections doit être dressée ; les différents paramètres doivent être analysés :

- les protections : les trois barrières actives et passives
- les mesures de préventions et protections
- les nappes phréatiques
- le suivi de la qualité de l'eau à court et long terme.

85.21 FRAGILITE DE LA BARRIERE ACTIVE PEHD

Risques :

- *percement déchirement des bâches à la pose*
- *percement par déchets agressifs*
- *déchirements de la bâche sous effet du poids, du tassement par bulldozer*

La bâche utilisée est réalisée préférentiellement dans un matériau tel que le PEHD (polyéthylène haute densité) qui résisterait à toutes les attaques chimiques et mécaniques, contrairement aux PVC (polychlorure de vinyle) et EPDM (éthylène propylène diène monomère) et autres substituts tels que polyéthylènes chlorés ou chlorosulfurés.

Le PEHD n'est aucunement un matériau d'avant-garde: il est utilisé à cet effet depuis plus de 20 ans aux Etats-Unis, en épaisseur standard de 2.54mm (1/10 de pouce). Il se présente sous l' apparence de "linoléum" de forte résistance à un grand nombre d'attaques chimiques. Néanmoins le PEHD peut être fragilisé par quelques produits : hydrocarbures aromatiques (benzène) ou halogénés (tri ou tetrachloroéthylène, tétrachlorure de carbone), toluènes (méthylbenzène), xylènes et naphtalènes. Ces composés ne peuvent se trouver qu'à l'état de traces par d'inciviques dépôts de particuliers.

Le PEHD est plus lentement fragilisé par une exposition prolongée à différents types de résidus tels les corps gras, alcools, détergents, térébenthine, acétone, essence, solvants, peintures, etc...
Ces composés chimiques peuvent se retrouver dans certains fonds d'emballages : lard, margarine, fonds de bouteilles et fontaines à vins, lessives, détachants, mousses à raser, soins des cheveux, crèmes et teintures, shampooings, soins du corps, vernis à ongles, cirages, chiffons et résidus de nettoyage ou de bricolage. Beaucoup de ces emballages : bouteilles, flacons, aérosols doivent se retrouver dans le tri sélectif.

Ils démontrent donc l'importance du tri sélectif qui conduit à limiter et éliminer ces résidus par le recyclage de leurs contenants. Quelques 10 à 30% de gestes inciviques les dirigent vers l'enfouissement, malgré une trop lente amélioration.
Il ne faut pas omettre la détérioration par les UV, le grand froid (-50°C) et la chaleur (85 à 140 °C). Si les deux premiers risques sont exclus pour les bâches inférieures d'isolations ; pour le dernier l'importance de la prévention incendie demeure. A terme, ces différents types d'ordures ménagères, et ces deux types d'attaques chimiques peuvent affaiblir la résistance de la bâche.

Sources : http://www.techniques-ingenieur.fr/base-documentaire/materiaux-th11/matieres-thermoplastiques-monographies-42147210/polyethylene-haute-densite-pe-hd-am3315/

Les contraintes mécaniques : elles résident dans :

- les défauts de mises en œuvre : risques de percements et déchirements
- même risque sous la charge des déchets + tassements par engins
- percements par objets contondants,

Il nous a été communiqué l'information qu'un calcul théorique de fuite conduirait à une fuite de 100l/j pour le site final et complet de Grisolles. Ce chiffre est à mettre en regard de la production de 60000 l/j, soit 1600ppm de fuite. Nous livrons ce chiffre comme ordre de grandeur, donc très limité.
Mais avec réserve, dans la mesure où nous ne pouvons citer sa source.

Face à ces risques le site présente un certains nombre de préventions, protections et interventions :
Les protections : via notamment le percement limité par la couche de galets ronds, ainsi que les contrôles et certifications réalisés en cours de pose.

Le drainage des lixiviats est aussi une bonne protection : l'eau choisit toujours le « chemin préférentiel » : entre un trou dans une bâche tombant sur une bâche benthonique, puis de l'argile, elle s'écoulera préférentiellement via le drain. Le retour d'expérience séculaire de drainage des terres humides est un atout.
L'intervention est décrite dans la fiche 2 de l'étude de danger. Par expérience nous savons que la vigilance est le meilleur outil pour la pérennisation de ces mesures. Ce site durera 50 ans : ces mesures interventions ne doivent pas être oubliées au fil du temps.

Le retour d'expérience peut se mesurer aussi sur le site de Rollot (Somme). Nous avons contacté le gestionnaire de ce site : VEOLIA.
Mlle Jolibois en charge de cette mission, nous a donné les informations suivantes. Les casiers ont été équipés, il y a plus de 20 ans, de bâches PEHD, c'était alors une première dans la région. Il n'est pas possible de contrôler, in situ l'état de ces membranes. Ce contrôle serait destructif. Néanmoins, le site étant fermé depuis 2005, la collecte des lixiviats et leur envoi pour traitement se poursuit. En intégrant les variations de précipitations, VEOLIA peut affirmer que les volumes collectés ne fluctuent pas. C'est une bonne indication de la préservation de ces bâches et de la pérennité de leur fonction d'étanchéité, et ceci sur une période d'observation de 20 ans minimum.

Nous verrons plus loin que cette bâche même imparfaite, est un progrès en regard des anciennes « décharges » peu ou pas protégées.

85-22 – LA MEMBRANE BENTONITIQUE

Elles ont une durée de vie estimée à cent ans ; une membrane offre une résistance au cisaillement en sus de l'étanchéité supplémentaire. Elle peut donc répondre aux efforts de tassements et de surcharge des déchets

Source : http://www.innovex.ca/prod.php?name=Produits&smenu=4

85-23 LA COUCHE D'ARGILE

Nous ne reprendrons pas ici le long débat sur sa résistance, sa composition, sa régularité et sa certification : nous avons vérifié que la perméabilité à 1.10^{-9} m/s correspond à un temps de migration de 30 ans

Ces trois couches barrières actives ou passives combinées ne sont pas absolues, sinon leur cumul ne serait pas justifié ! Nous devons considérer que ce cumul permet de réduire considérablement le risque.
En effet, les résistances aux fuites ne s'additionnent pas : elles se multiplient. Plus simplement, si nous considérons que chacune des trois à une fuite de l'ordre de 1 pour 1000 comme le PEHD, celui-ci additionné à la bentonite laissera passer un millième du millième précédent, idem pour l'argile ce qui correspond à une fuite finale de 1 milliardième du volume de lixiviats produits !
Ceci dilué dans les millions de m3 de la nappe durant les 30 ou 50 ans d'exploitation et suivi des déchets, conduit à un risque que nous jugerons minimal en l'état actuel des connaissances. Au long de ce délai, le lessivage continu des déchets permet d'améliorer leur innocuité sur le long terme.

AVIS : Les barrières actives et passives sont susceptibles d'être traversées par des traces de lixiviats. De ce fait la nappe phréatique située sous le CET présente un risque minime qu'on ne peut totalement éluder d'être touchée à terme. ***Nous ne pouvons , ni en préciser le délai, ni l'ampleur.*** *Seul un suivi analytique prolongé pourra en précisera la portée.*

85-24 - LES LIXIVIATS

La production - les lixiviats résultent du passage des eaux de pluie à travers les déchets, ils sont augmentés de la liquéfaction de certains déchets organiques lors de leur décomposition.
Ils se présentent sous forme d'un liquide à l'aspect noirâtre constitué de bactéries et de traces de polluants.
On estime à 20% la fraction de lixiviats produite par un tonnage annuel de déchets donnés. Ce qui conduit donc 60 tonnes de lixiviats à récupérer par jour ouvrable (!). Il s'agit bien entendu de chiffres moyens, c'est à dire qu'ils peuvent augmenter en saison pluvieuse ou se réduire en période sèche, mais la concentration moyenne suivra ce volume moyen.

La composition est celle d'une solution aqueuse chargée bactérilogiquement puisque issue de décomposition organique. Nous verrons que ce risque biologique est mineur car brûlé ou filtré. Cette solution contient des composés chimiques : déchets organiques, gras, traces d'alcools, sels minéraux dont chlorures. S'y ajoutent, les éléments très polluants tels que métaux lourds, pesticides, herbicides ou autres toxiques. Comme déjà dit, ces composés ne peuvent se trouver qu'à l'état de traces par **d'inciviques dépôts de particuliers**.
Leur élimination par incinération (évaporation de l'eau + brûlage des composés avec le biogaz comme carburant) induit l'émission de fumées. Elles sont contrôlées périodiquement. On peut supposer l'émission de fortes vapeurs d'eau et de CO_2 et dans une moindre proportion de SO_2 et SO_3, NOx et des traces de dioxines comme dans toute installation de combustion, de bois ou de méthanisation, surtout. Nous n'avons pu obtenir les analyses des fumées de combustion de ces lixiviats par le biogaz, malgré nos demandes.

Nous avons pu consulter les analyses des lixiviats dans les bassins, mais assez tardivement, 48h avant la conclusion de ce rapport.

- Les traces d'arsenic sont proches de la limite de détection.
- De même pour le Nickel
- Le chrome a des valeurs plus importantes mais que l'on peut encore qualifier de traces.
- Il est rassurant de constater l'absence de traces de métaux lourds plus nocifs comme le plomb et mercure. L'absence d'aluminium, très présent dans nos déchets ménagers (films, capsules, tubes...)

est rassurante : cela démontre qu'il reste figé sur le site sous forme métal ou oxyde (alumine) et donc l'absence d'acidité du milieu que confirme le pH de 8 au dessus du neutre (à pH 7)

- La présence de traces plus importantes de fer ou manganèse, ne doit pas poser de problème de toxicité.
- Les DBO/& DCO sont fortes, sans être excessives. Ceci démontre une charge organique et bactérienne présente, mais sans excès. Sans qu'il devienne un breuvage attirant, ce n'est donc pas un « bouillon de culture infâme, ou très toxique », comme avancé par certains détracteurs.
- Nous n'avons pas trouvé de référence de normes chiffrées dans l'Arrêté Préfectoral provisoire du 18/3/2011. celui-ci reprenant l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation , ce sont celles-ci qui s'appliquent ?

  De ce fait, nous ne pouvons nous prononcer sur le « recyclage » des déchets de combustion de ces lixiviats et donc de ces métaux sur les casiers. Nous suggérons que des normes soient édictées sur ces paramètres dans le futur Arrêté Préfectoral d'exploitation.

AVIS : les lixiviats ne sont ni très toxiques, ni totalement exempts de risques, dont le principal reste bactériologique. Ces microorganismes sont éliminés en grande partie lors de leur brûlage. Il peut subsister quelques risques chimiques au niveau des effluents gazeux ainsi émis. Par défaut d'analyses, nous ne pouvons nous prononcer sur l'impact des traces polluantes NOx, SOx et dioxines en particulier.

85.23 LES NAPPES PHREATIQUES ALIMENTANT LES ADDUCTION D'EAU POTABLE

(Sources : § III de l'étude d'impact du dossier Demande D'Autorisation d'Exploitation P247 et suivantes)

- L'importance de la crête piezomètrique : est-ce un risque de voir les deux versants contaminés ? Nous n'avons pas été convaincus de cet argument avancé par plusieurs opposants. En toute logique il vaut mieux avoir un tel site en crête qu'en flanc ou fond de vallon : les volumes de précipitations pouvant le traverser ou y stagner, seront moins importants.
  Selon les mêmes évidences, les sources sont alimentées depuis ces crêtes et ces flancs de coteaux, mais là également, le volume mis en jeu est moindre en sommet.

- Comme nous l'avons vu, les eaux des précipitations tombant sur les casiers seront préférentiellement drainées en lixiviats. Les fuites qui devraient rester marginales iront d'abord dans la nappe située dans les premiers mètres de la couche géologique des calcaires de st Ouen.
- les captages sont situés à 3 km pour Rocourt et 3.5 km pour Epaux-Bézu
- la différence altimétrique est de 80m avec le site. Ils se situent dans les calcaires du Lutétien. Ils sont séparés donc de la surface par plusieurs couches dont certaines argileuses et donc peu perméables.
  Ces 80 m sont la meilleure protection de la ressource d'eau via les Adductions d'Eau Potable/ AEP.
  (nous renvoyons au descriptif très détaillé du dossier, afin d'alléger ce long rapport.)
- La causalité du centre avec la disparition de sources ou de puits ne peut trouver de réponse simple, tant ces causes peuvent être multiples.
  si sur le site la disparition de mare ou de source peut être impliquée - a priori – aux terrassements du site qui a mis en, œuvre des dizaines ou centaines de milliers de m3, on ne peut leur imputer la responsabilité de toutes les variations hydrogéologiques naturelles ou d'origine humaines qui se produisent continuellement. Une hausse ou baisse de la pluviométrie, un changement d'affectation de cultures ou de prairies, des travaux de réfections de voieries, et des fossés les jouxtant, de drainages nouveaux, rénovés ou bouchés peuvent modifier les pluies, mares ou sources voisines sans trouver d'origine avec le site.

En cet hiver à forte hygrométrie, nous avons vu successivement le drainage face à la porte pompier du site, sec à nos premières visites et débiter plusieurs m3/h en fin 2012/début 2013, notamment suite à intervention de débouchage de l'agriculteur exploitant ce versant labouré.

AVIS : Sur ce point, comme sur d'autres impacts, certains particuliers exaspérés par les nuisances olfactives peuvent amalgamer toute anomalie et rendre le site responsable de tous les maux. ***Si cette confusion peut être compréhensible, il faut se garder d'y accéder sans précaution, ni vérification.***

85-24 COMPARAISON DES ANALYSES D'EAU.

Nous avons comparé les analyses d'eau de surface (du ru Garnier à deux niveaux et de la mare du Charme) avec l'analyse d'eau potables de Epaux-Bézu de7/2012.
Les premières nous ont été remises par VALOR'AISNE, la seconde par M. Hay.

Nous observons:

- **des valeurs de chlorures et sulfates notables** :
  Les chlorures peuvent avoir pour origine soit le sel de déneigement (plausible à la date de contrôle du 24/1/2010), soit les lixiviats. Pour les sulfates, nous ne pouvons nous prononcer sur leur origine (lixiviats, égouts, lessives, engrais...).
- Il est à noter que la nappe d' Adduction d'Eau Potable présente des valeurs du même ordre de grandeur, mais loin des limites acceptées pour les eaux potables. Des valeurs similaires sont relevées sur d'autres nappes Adduction d'Eau Potable du département.
  il est donc probable que ces teneurs soient inhérentes, en grande partie, au contexte géologique du site.
- **La présence de fer** dans des proportions variables de facteurs 1 à 10 ; on peut les supposer également inhérentes à la nature du sol et attestent de la présence d'argiles rougeâtres donc chargées en oxyde de fer. Leur variabilité peut autant s'expliquer dans ces eaux de surface par des lessivages fonction des précipitations que de traces d'activités humaines (outils, munitions...)
- **Ce fer est absent de l'eau potable**, preuve du bon effet filtrant des couches géologiques intermédiaires. Pourrait il être un **traceur** d'éventuelles futures atteintes de la nappe par les lixiviats ?
- **Aucune concentration de métaux lourds n'est apparue sur ces trois ans, donc aucun dépassement de limites sur les métaux lourds** et autres polluants herbicides, désinfectants, etc... sur l'eau potable ainsi que sur les 6 analyses d'eaux de surface.
  Ces polluants sont présents dans les eaux potables, de même que les nitrates, ce sont les traces des pollutions agricoles présentes dans toutes les grandes plaines de culture...
  A ce jour aucune évolution sur les trois ans d'analyses, couvrant l'activité de l'Ecocentre n'est décelable.
- la variabilité des paramètres fluctuants comme Chlorures/Sulfates ne peut être imputée au centre, d'autant qu'elles sont divergentes : tantôt en baisse, tantôt en hausse...

- **aucune pollution bactérienne sur les eaux potables** qui confirme, si besoin était, la bonne performance du filtre naturel des 80m de couches géologiques.

AVIS :

- *Il est rarissime de trouver des développements bactériens dans des nappes aussi profondes : les dizaines de mètres de sédiments étant les meilleurs filtres pour les pollutions microbiologiques de surface. Les éventuelles pollutions interviennent en aval dans les bras réseaux de distributions stagnants.*

- *A ce stade, il n'y a ni aucune trace de pollution pouvant être appliquée à l'Ecocentre, ni d'évolution décelée sur les trois ans d'exploitation.*
- *Le délai étant réduit à trois ans, il est aussi impératif qu'évident que ces contrôles et la vigilance qu'ils impliquent doivent être maintenus.*

annexe 19 : résultats d'analyse d'eau potable de Epaux-Bézu : 3 pages

85.25 ENQUETE SUR D'ANCIENNES INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX : HOLNON ET ESSIGNY.

Cet impact sur les eaux d'alimentation humaine, à l'instar de celui sur la santé est potentiel : ce n'est pas deux ans après le début du stockage que ces impacts sont flagrants. La crainte légitime du public porte plus sur l'avenir plus durable, notamment vis-à-vis de l'apparition de cancers qui se développent à long terme. Dans l'esprit du public, c'est à la fois par l'air et par l'eau consommés, que cette apparition de telles pathologies sont subodorées.
Afin d'avoir un éclairage sur ces impacts à long terme, il nous est apparu opportun d'aller enquêter de nous-mêmes auprès d'anciens sites.
La proximité nous a fait choisir les sites de Holnon et d'Essigny le grand.

Nous en transcrivons les résultats qui ont été collectés auprès des élus en charge de ces installations :

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux d'Essigny le grand : entretien avec M. Philippe GRZEZICZAK Maire. les 22/2/2013
et M. MASSON Maire de Benay le 25/2/2013.

- distance des ISDND avec le forage : 1500m environ.
- profondeur de la nappe. 70m NGF , soit environ 30m en dessous du stockage
- polluants éventuels mesurés dans les analyses d'eau : aucun polluant anormal décelé, pas d'évolution significative sur les analyses d'eau.
- Les analyses réalisées dans l'étang de pêche situé en contrebas (-10m au pied du stockage qui reçoit le trop plein des bassins de décantation du centre, sont analysés périodiquement.
- L'analyse n'a pas détecté d'anomalie pouvant restreindre la pêche et la consommation des poissons.
- Evolution : pas d'évolution décelée.
- distance premières habitations : 500m
- nombre de site / casier : le site s'étend sur environ 3 hectares
- historique du site : décharge initiée par le district rural de la vallée de l'Oise devenu le CCVO vers 1990. il stockait les ordures ménagères de 88 communes : Du canton de St-Simon jusque Crécy sur Serre.
- dates début/fin : le premier casier de 1982 à 1996 pour 58000t et le second de 1996 à 2003 pour 36000t – soit un total de 94000t. il s'agit donc d'un site notable, mais moins importnat que Grisolles au final.
- déchets = OM seules
- protections: bâches argiles, autres : pas de protections connues. Le stockage a été installé dans une ancienne sablière.
- lixiviats: destinations, traitements : pas de traitement.
- biogaz : idem, pas de torchère.
- incidents passés: incendie, pollution, manif, etc... : pas de sinistre connu
- odeurs: oui, odeurs transitoires selon vents dominants

- caractérisation : odeur de poubelles et ordures. Elles ont diminué lors de la fermeture du site et surtout après sa réhabilitation (couverture de terre)
- Permanence : non : les odeurs étaient sous vents dominants, mais leurs fréquence, intensité et surtout caractère désagréable ont entraîné de nombreuses plaintes dans le passé.
- Traitements - captages des odeurs : non, pas de torchères, pas de recouvrement avant la réhabilitation.
- autres impacts : surtout vols de mouettes disparus à la fermeture.

*

Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux de Holnon : entretien avec M. Lemaire, Maire. 25/2/2013 et M. Adjoint en charge du suivi du site ISDND.

Holnon comporte deux ISDND : un site ancien (années 60) et un plus important des années 90/2000 : ils seront cités dans cet ordre.

- distance des ISDND avec le forage : 2000m pour le plus proche -2200m environ
- profondeur de la nappe : .- env. 40m (NGF 72m pour 112m sur le second site source : www.brgm.fr/Rapport?code=80-SGN-409-PIC)
- polluants éventuels mesurés dans les analyses d'eau : pas de polluants détectés
- évolution : pas de dérive constatée
  les lixiviats sont contrôlés, avant expédition par citerne routière pour traitement ; les résultats sont transmis à la municipalité. La commune déplore de ne pas avoir tous les seuils indiqués sur le rapport. L'absence de métaux lourds est plutôt rassurante.
- Distance des premières habitations : 600m & 1km environ
- nombre de site / casier : le 1er site a une capacité inconnue estimée entre 100 et 500 000t. principal de 1 à 2millions de tonnes. Ce sont donc des sites de même importance que Grisolles.
- dates début/fin : année 60à 80 & de 1992 à 2011
- déchets = OM non triés pour le 1er y compris de l'électroménager des DIB (déchets industriels banals sont aussi possibles sur les 2 sites)
- protections: bâches argiles, autres – rien sur le 1er – bâches PEHD sur les derniers casiers du second.
- lixiviats: destinations, traitements. Les lixiviats sont drainés dans un bassin de rétention et emmenés vers un centre de traitements par citernes routières.
- biogaz : brûlé par torchère.
- incidents passés: incendie, pollution, manif, etc... pas d'historique connu.
- odeurs: odeurs à proximité du site. Elles parvenaient rarement aux 1ères habitations. Elles ont totalement cessées depuis la fermeture du site. A noter que le site accueille un centre de transfert de déchets (groupage des bennes en gros transports routiers), sans nuisances olfactives.
- Caractérisation : odeurs d'œufs pourris, de gaz, de fermentation.
- Permanence non. sous vents dominants.
- autres impacts : le bruit/circulation, et les envolées de sacs plastiques résolus sur la fin par bâchage et filets. L'impact circulation est encore évoqué pour le centre de déchets.
- A noter un impact positif disparu depuis la fermeture : les habitants d'Holnon étaient exemptés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères …

Les analyses d'eaux proches des deux sites, sont conformes ; que ce soit bactériologiquement ou chimiquement. On note un excès de dureté de 38°F est similaire sur tous le Saint-Quentinois de par la présence d'importantes couches calcaires sur ce bassin.
Aucun des polluants chimiques, pesticides, de désinfection, triazines, hydrocarbures cycliques (benzène) qui sont cancérigènes, ne sont pas décelable. Seule une teneur en nitrate de 35mg/l se retrouve. Elle est classique sur le département. Toutes les valeurs sont en deçà des limites de détections (notées <0.0x µg/l).
Les eaux sont définies comme l'affirme l' l'Agence Régionale de Santé *« La qualité de l'eau distribuée a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire.* ***Tous les habitants peuvent consommer l'eau.*** *»*
Il peut y avoir des interrogations sur le contenu de ces dépôts. Les déchets étaient ils plus ou moins toxiques ? Cela se discute. Ce qui est certains c'est que le tri sélectif était quasi inexistant en 1975. Ces sites contiennent donc plus de piles, de thermomètres mercure, de métaux lourds ou légers et de plastiques. C'est malheureusement le lot de ces anciennes décharges dont malgré tout l'impact ne s'est pas manifesté négativement. Soit les traces demeurent trop faible pour être détectées, soit, elles n'ont pas encore migrées vers des endroits couverts par analyses.

Liens pour consulter les analyses d'eaux :
http://www.ars.picardie.sante.fr/fileadmin/PICARDIE/Qualite_Eau/002000179.pdf
http://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do

85.24- LES MESURES DE PREVENTIONS ET PROTECTIONS

le dossier fait état de diverses actions et procédures, notamment lors de la mise en œuvre des bâches. Nous n'avons pas vu ou discerné de mesures de contrôles au niveau de la pérennité des bâches et suivi de leur vieillissement. Nous suggérons de :

- mettre en place un moyen de suivi triennal ou quinquennal du vieillissement des barrières actives, par sondage sur les casiers les plus anciens
- établir un tableau de bord de suivi des lixiviats. Les variations de débit ou composition peuvent être un signal d'alerte d'éventuelles fuites.
- Pérenniser le suivi des analyses de piezzomètres. Si certains demeurent désespérément secs, les remplacer par d'autres plus appropriés
- Pérenniser les contrôles des eaux de surface ou de la première nappe. La variation significative de tout paramètre physico-chimique doit être le signal d'alerte de fuite.
- Tout autre moyen de suivi ou d'alerte appropriés

AVIS : Il en ressort en conclusion : le risque sur les nappes ne peut être complètement éludé
Nous considérons, qu'à ce jour, il n'y a pas de pollution visible des nappes d'Adduction d'Eau Potable sur les sites anciens qui sont bien moins protégés que le site de Grisolles. Le recul de presque 50 ans depuis les premiers dépôts est déjà appréciable. Les dépôts étaient moins protégés et n'ont pas donné d'impacts négatifs, ni catastrophiques ni décelables passé 40 ou 50 ans.
Néanmoins,, la vigilance doit être de mise. Un suivi régulier, tant au niveau des lixiviats en quantité et qualité, au niveau des eaux de surface en qualité, et bien évidemment au niveau de la nappe d'alimentation des Adductions d'Eau Potable, doit être réalisé et pérennisé au minimum durant les 50 ans d'exploitation et de suivi du site.

85-3 Impact Incendie :

- il n'a été abordé que par peu de personnes, mais surtout par les associations, notamment TERNOIS ENVIRONNEMENT.
  en cas d'incendie, les impacts et émissions peuvent être importants : fumées, eaux d'extinction, destructions des bâches, ...cendres, vapeurs, odeurs, etc. Ces deux derniers étant bien plus intenses que durant l'exploitation normale du site.

- *LES DEPARTS DE FEU DES CET* dus à un phénomène de combustion interne spontanée sont connus. Avec la chaleur dégagée, la température du point chaud s'élève, et le phénomène de pyrolyse peut s'auto-entretenir dès lors que le seuil de 149°C est atteint. D'autres matériaux combustibles, tels que les papiers, cartons et plastiques, de seuils plus bas, apportent un combustible à la réaction pyrolytique. Les dégâts sur la "géo membrane" sont bien entendu, certains, au sens où sa combustion en contact avec les points chauds crée autant de vastes ouvertures dans lesquelles peuvent librement s'engouffrer les lixiviats.
- Des départs de feu peuvent avoir d'autres origines : malveillance, orages, mauvaise maîtrise des zones ATEx (zones à risque d'explosion) Pour le méthane, l'explosion est possible entre 5% et 15% en volume dans l'air *(source : http://www.ineris.fr/centredoc/dradrc93-scenarios-accid-methanisation-web.pdf)* soit pour des dilution de 5 à 10 fois le biogaz dans l'atmosphère).
  nous avons noté quelques lacunes sur ces points qui ont été levées en partie lors de la réunion avec la DREAL.

- Le feu est régit par son **triangle : comburant- combustible- ignition** : les deux premiers sont présents en permanence : oxygène de l'air et le méthane (biogaz). Il faut donc **éviter totalement et durablement toute source d'ignition** : étincelle, flamme, électrostatisme, explosion, échauffement et si possible, foudre.

- il faut s'interroger sur les moyens de défense (terre, poteau incendie personnel formé, procédures d'intervention, exercices) versus la typologie du risque ?
  les feux de nappes, bien simulés par SOCOTEC dans le dossier, présentent la particularité d'être très rapides. Selon l'adage : une seconde = un seau ; une minute = une cuve ; une heure = un lac, est très illustratif de ce type de feu.
  L'intervention avec le bulldozer et la terre de couverture du feu sera-t-elle **assez rapide** ?
  La mise en œuvre du poteau incendie **situé à 300m** sera-t-elle efficace ?
  L'usage d'**eau sans émulseur**, est-elle adaptée à un feu d'hydrocarbure (biogaz) ?
  Que se passe-t-il en cas de départ **hors la présence** du personnel ?
  La détection et renvois d'alarmes sont ils efficaces ?
  Autant de questions que chacun peut et doit se poser.
  Le dossier de Ternois environnement et le retour d'expérience du sinistre récent de Nurlu, pourront être une base de réflexion et action sur cet impact.

- Dans le domaine de l'incendie, **les trois outils de la prévention, de la protection et de l'intervention sont incontournables**. Ils sont inopérants s'ils ne sont pas **pérennisés.** En l'absence d'incidents la vigilance s'endort. Des audits et exercices périodiques en sont le meilleur remède.

- Nous suggérons également d'établir **un arbre de défaillance** sur ce risque « inflammation du biogaz ». Cette méthode est parfaitement adaptée pour cerner les causes racines du danger et placer les barrières adéquates et adaptées pour le juguler.

- A noter sur cet impact que les incinérateurs présentent des risques similaires : les deux incinérateurs voisins de Reims et Châlons en Champagne ont subi des incendies et départs de feu dans l'année écoulée…

AVIS : l'incendie est un des principaux risques en terme de fréquence et d'intensité. L'accidentologie est importante sur ce point et par conséquence le retour d'expérience doit être exploité. Le recours à des experts tels les assureurs industriels et le SDIS est un outil pertinent.

85 -4 impact bruit et circulation

Ces deux impacts ont été réunis car ils sont toujours liés par ceux qui nous les ont évoqués. Il est bien décrit dans le dossier (§ VIII P303 et suivantes) Cet impact est certain, mais limité, le plus gros impact est au niveau du hameau du charme qui voit passer l'essentiel du flux de poids lourds liés au site. Dans ce comptage extrait du dossier, sont compris les flux de camions qui passeraient sur cette route quelle que soit la situation du site. Notamment les flux de collecte des ordures locales.
On peut déplorer que la solution du transport fluvial, autrefois envisagée pour ces flux, n'ait pu être retenue. C'est le transport le moins impactant pour l'environnement. il nécessite souvent des ruptures et reprises de charges qui le surchargent et le condamnent souvent sur le calcul économique.
L'arrêt des canons effaroucheurs la nuit a bien atténué leur impact. Il est le nécessaire équilibre avec l'impact rongeur.

AVIS : cet impact est essentiellement supporté par le hameau du charme. L'Ecocentre ne doit pas être le bouc émissaire pour les flux inévitables de collecte et transfert des déchets locaux.

85-5 impact dévalorisation des biens

Cet impact est vraisemblable pour le Charme et s'atténue dès que l'on s'éloigne du site. Nous rencontrons cet argument dans nombre de nos enquêtes : ICPE, Plan de Prévention du Risque Inondations, éoliennes, chambre mortuaire ou autre sépultures, etc… Il est même évoqué lors des plans d'urbanisme. Il y a donc de multiples raisons de dévalorisation qui en fait, atténue cet effet.

L'Ecocentre n'est pas une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumises à risques spécifiques (SEVESO). Elle n'est donc pas soumise à l'établissement de zones de risques technologiques qui doivent figurer dans tout acte de vente immobilière. De ce fait, aucune habitation ne verra donc l'indication du site portée dans les promesses et actes de vente.

AVIS : impact non nul, mais concurrencé favorablement par les autres impacts des terroirs voisins. Les fluctuations du marché immobilier sont un risque de plus grande ampleur.

85-6 impact nuisibles

Les oiseaux sont cités en premier et les rongeurs, une seule fois. Il semble que les moyens de lutte ou d'éloignement entrepris par VALOR'AISNE portent leurs fruits. Curieusement, la Ligue de protection des oiseaux, n'a émis aucune observation sur l'objet principal de son action ?

AVIS : impact faible

85-7 dégradation environnement & cadre de vie

Cet impact se limite au visuel du site. Patience et longueur de temps doivent répondre à cette gêne : dans quelques années le site sera masqué par les plantations. 3 à 5 ans sont considérés pour un délai raisonnable pour une bonne croissance des arbres et arbustes.

Les sites d'Holnon ou d'Essigny sont désormais invisibles à celui qui en ignore l'historique. La végétation et le boisement masquent quasi totalement ces sites ; il faut, bien sûr une bonne dizaine d'années pour laisser la nature se développer ; ce résultat ne peut être obtenu en 2 ou 3 ans comme à Grisolles, surtout depuis la vue dominante de Plaisance.
Espérons qu'ils contribuent également à confiner et/ou diluer les odeurs.

Quelques remarques font allusion aux attaques menées contre la faune et la flore causées par l'implantation du site et le creusement de casiers et le transfert de milliers de m^3 de terres diverses. Sur ce point, VALOR'AISNE se devra de répondre au point négatif cité par l'Autorité Environnementale.

AVIS : actions correctives à mener par VALOR'AISNE sur la préservation et reconstitution de la faune et flore locale. La ZNIEFF est à protéger.

85- 8 Impact sur l'alimentation électrique

A propos des micro-coupures remontées par le public la commission d'enquête a sollicité des renseignements auprès du distributeur de l'électricité : ERDF:

Interrogé par téléphone par la, M. Pascal VERCOUTERE, Interlocuteur Privilégié ERDF pour la Commune de GRISOLLES et l'ensemble du secteur, précise qu'en effet, 25 micro-coupures et 2 incidents plus graves ont été relevés sur le réseau de Février 2012 à Février 2013. Ceci ne résulte aucunement du fonctionnement du Centre d'Enfouissement des Déchets, lequel consomme relativement peu d'électricité, mais, de phénomènes parfaitement identifiés, à savoir: chutes de branchages, défauts d'élagages, arcs électriques et ancienneté du réseau. ERDF met tout en oeuvre pour réduire ces désagréments, notamment par des programmes de travaux étalés dans le temps.

S'il y a bien une réelle apparition de coupures de courant sur le secteur, cela ne serait pas du à la présence de l'Ecocentre, mais a une faiblesse structurelle de l'alimentation du secteur, en sus des ruptures classiques de lignes d'alimentation aérienne.

AVIS : pas d'impact avéré ni prouvé.

85-9 les alternatives à l' Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Cette question est revenue plusieurs fois lors de la réunion publique ou des permanences. Trop souvent, dans nos enquêtes publiques, l'apport du public se limite à de simples critiques sans propositions de remplacement. Lorsqu'elles sont exposées nous nous devons de les étudier.
Deux techniques sont alors proposées : l'incinération et la pré séparation des fermentescibles avant stockage.

L'incinération est une solution utilisée par nos voisins : départementaux, dans la Marne, par exemple et outre Rhin de façon plus générale. Sa maîtrise progresse notamment depuis que celui de la ZUP de Saint-Quentin a été fermé pour ses émissions polluantes de dioxines par exemple. Le corollaire en est le coût : le système de traitement des fumées fait plus que doubler le coût, tant en investissement qu'en fonctionnement. De plus, le feu, les fumées, une grande cheminée, restent inscrit dans la mémoire intemporelle et le subconscient des personnes comme un sujet d'inquiétude. Il suscite en général d'aussi forts phénomènes de rejet des populations impactées.
Cette solution était préconisée dans l'ancien plan départemental de déchets de 1995. Son coût a réorienté les choix vers le stockage.
Lors de la dernière permanence où ce sujet fut abordé par trois associations et un particulier, nous avons été amené à poser cette question : si demain nous revenons pour une enquête publique portant

sur la création d'un incinérateur en lieu et place de l' Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, aurons nous votre appui ?
Nous n'avons pas obtenu de réponse sur ce point.
Devons nous prendre ce silence pour une manifestation du PAMPAM ? Il sera traité ci après.

La séparation des fermentescibles est une technologie plus récente et donc moins mature. Elle reste chère ; son coût serait du même ordre de grandeur que celui de l'incinération. En raison de l'aspect novateur de cette technique, le retour d'expérience, comme ses impacts ne sont pas cernés à ce jour.

Face à ce fort impact financier deux positions se font face :

- soit le principe de précaution face à des risques possibles, même non affirmés, impose la priorité de la santé sur le coût si démesuré soit-il
- soit il faut considérer que le potentiel fiscal de notre département est un des plus faibles de France (autrement dit, l'Aisne est un des département les plus pauvres de France). En conséquence, il serait injuste de mobiliser plus d'argent public pour une activité si peu génératrice de valeur ajoutée.

AVIS : Nous prendrons position pour cette seconde voie, considérant que la pauvreté est plus directement impactante pour la santé ; aucune des trois technologies n'étant à ce jour, exemptesd'impact sur le proche environnement.
Y affecter trop de subsides publics, c'est aussi mobiliser des fonds à prendre sur des objectifs plus prioritaires pour l'économie, l'éducation et surtout la santé. Il faut que nos élus restent vigilants et perspicaces dans ces choix budgétaires. C'est la raison et le pragmatisme qui doivent guider ces choix et non la passion qui peut animer tel dossier.
*Nous pensons rejoindre sur ce plan M. Perin de Vie et Paysages lorsqu'il déclare : « **Nous avons défendu l'idée de mettre en place une gestion cohérente et durable des déchets, tant sur le plan environnemental que technique et économique.** » (source : La lettre d'information de la Commission de Concertation et d'Etude sur le Traitement des Déchets Ménagers Lettre N° 7 - OCTOBRE 2012)*

AVIS : Sans être rentrés dans le détail des technologies concurrentes au stockage de déchets, notamment à l'avenir, il nous est apparu qu'il régnait une grande confusion et incertitude sur cet avenir. Certains tenant fermement à telle technologie comme l'incinération sans en envisager d'autres.
Dans ces domaines de technologies nouvelles, innovatrices, il est recommandé d'utiliser le benchmarking ou parangonnage. C'est le meilleur outil pour éviter les errements comme les erreurs, autrement dit « ne pas réinventer la poudre» . Nous ne saurons que trop conseiller aux instances départementales et aux associations qui participent à la COCETD : Commission de Concertation et d'Etude sur le Traitement des Déchets, d'user et d'abuser de cet outil. Les déchets débordent dans nos pays développés. Rien qu'en France et plus encore en Europe, il existe des milliers d'expériences dont il impératif d'utiliser le retour pour éviter les erreurs du passé.

En conclusion de cet item, nous affirmons **qu'un déchet reste un déchet et son traitement aura toujours un impact plus ou moins dangereux.** Chaque filière aura ses partisans et autant de détracteurs.

85-10- Le choix du site

Dès le début de cette l'enquête publique , il était clair que nous ne pouvions revenir sur la globalité de ce projet qui remonterait à plusieurs lustres (1975, d'après certains échos ?).
Pour clore ce sujet, nous pouvons donner notre perception sur le choix technique de ce site.
Pour la vocation de centralisation des ordures ménagères du sud de l'Aisne, il est bien situé : centré sur la zone, à proximité d'un axe de transport : la D1. le choix « géologique est plus difficile à juger par des profanes ; a priori, il est meilleur qu'à l'orée d'une ville, qu'en zone inondable ou au cœur d'une zone naturelle protégée... la présence d'argile est meilleure que de la craie, un écart de 80m avec la nappe phréatique est meilleur que 10m.
Il existe certainement un ou quelques sites qui présentent les mêmes atouts, plus éloignés d'un hameau comme le Charme ? Mais en consultant la carte de l'Aisne, force est de constater que l'écart ne serait que de quelques centaines de mètres. Notre département a une des densités de population la plus dispersée de France (plus de 800 communes dont près de 10 de moins de 30 habitants !)
Au final, dans l'absolu, ce n'est peut être pas le meilleur site, mais il en est bien d'autres, bien pires !
Par ailleurs, l'Autorité Environnementale a donné son avis sur le choix du site en affirmant qu'il s'appuie sur des critères objectifs.

Même si cela est désagréable, nous ne pouvons éviter de stigmatiser le réflexe PAMPAM : **Partout Ailleurs, Mais Pas A ma Maison** (en anglais : NIMBY : Not In My Back Yard).

C'est, malheureusement, l'expression de l'égoïsme actuel que nous ne rencontrons que trop souvent au fil de nos enquêtes.
Chacun voudrait bénéficier de tous les services et avantages de notre société, mais n'en subir aucun impact ! Autrement dit, chacun voudrait vivre sur le Larzac ou une île sous les cocotiers, mais avec tous les avantages de Neuilly sur Seine !
Cette ambition n'est pas condamnable en soi puisqu'il est louable de vouloir améliorer ses conditions de vie et environnement, si – et le « si est d'importance !-, si chacun accepte de partager les incontournables contraintes de la société. L'un devra accepter une éolienne, un crématorium, une route, une ligne haute tension , une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ou au plan national, un canal, une autoroute, un TGV, une centrale nucléaire ou le stockage des déchets ultimes.
L'anecdote – vécue- d'un particulier demandant qu'on le prévienne sur son portable que l'antenne relais prévue ne se fera pas, est une triste illustration de cet état d'esprit.
L'histoire nous a démontré que toute société qui faisait l'erreur de l'oubli de cette incontournable solidarité sociétale a été condamnée à terme !

Il est symptomatique de constater que le début de l'enquête publique coïncidait avec la consultation citoyenne pour le maintien de l'hôpital de Château-thierry. Celle-ci a recueilli une forte adhésion du public. Aurait-elle eu le même succès si elle avait été assortie de l'indispensable traitement des déchets médicaux sur l' Ecocentre ?
Le public ne peut donc demander à bénéficier de services comme la collecte des ordures, tout en en refusant les impacts ; qu'ils soient ceux d'un stockage, d'un incinérateur ou d'un méthaniseur.

AVIS : sans mésestimer les nuisances dont les plus importantes doivent régresser, nous proposons au public de considérer les obligations sociétales de toute communauté.

86 - analyse et avis de la commission d'enquête sur chaque observation

Nous indiquons pour chaque visiteur, dans un premier temps le résumé de ses observations écrites et orales et dans un second temps, l'avis de la commission d'enquête *(indiqué en italique)*. Nous rappelons que les observations du public sont annexées sous l'annexe N° 9.

Nous donnons un avis global sur l'observation ou le dossier remis, pour l'avis sur chaque item, nous renvoyons a l'avis donné ci-dessus et à la synthèse en § 89

- M. André TAGON de Grisolles. Il nous remet un courrier de deux pages sur une feuille recto verso. Il déplore la perte de la source située en partie haute du site pour l'alimentation des habitants du Charme, les risques d'accident apportés par les camions de déchets qui ne respectent pas le code de la route, les odeurs provenant du site ainsi que le défaut de clôture dans sa partie haute.

AVIS : outre le fait que les craintes sur les impacts M. Tagon rejoignent la majorité ; sa remarque est empreinte d'une grande nostalgie sur la transformation d'un paysage où il a passé sa vie familiale comme professionnelle.
En toute transparence et objectivité, il faut noter que la lettre de M. Tagon est de la même écriture que celle de Mme Prévost.

- Mme Marie-José de Bénéditis de Grisolles, elle dépose une observation elle proteste contre les odeurs, risque pour sa santé déjà altérée par d'autres maux et les nuisances de bruit apportées par la circulation.

AVIS : Madame Marie José de Bénédictis : son observation peut être rapprochée de celles de Mmes Blayat, Hourdry et Pillon sur l'impact sur leur santé et la causalité de leur apparition ou aggravation. Sans remettre en cause leur pathologie qui mérite toute compassion, il nous est impossible de nous substituer à des spécialistes. Nous devons nous en remettre uniquement à l'avis de l'Agence Régionale de Santé sur ce point aussi douloureux que délicat.

- Mme Claudine BLAYAT de Grisolles, accompagnée de ses filles Nathalie et Karine, demeurant à Coincy. Elles déposent une observation de même teneur et griefs que Mme de BENEDITIS, à la différence que Mme Blayat mères est affectée au niveau thyroïdien.

AVIS : Madame Blayat et ses filles : sur le point du transport et des flux de camion, il faut préciser qu'inévitablement, quelle que soit la situation d'un centre de traitement dans l'Aisne sud les bennes en provenance des cantons de la Ferté Milon et surtout de Neuilly saint Front, emprunteront cet axe routier. Même si chacun déplore cette nuisance, il ne peut demander à bénéficier de services comme la collecte des ordures, tout en en refusant les impacts.

- M. Jean Claude Jamain de Epaux Bézu nous a remis un dossier de 5 pages, titré « la pollution d' Epaux Bézu par le site de Grisolles ». Ce dossier à vocation technique, expose les pollutions aériennes et aquifères
    - La pollution aérienne est conclue par : « des effets de mai à septembre avec un maximum au mois de juillet, trois jours par mois et si seulement le vent vient de NE » (Nord-Est).
    - La pollution aquifère de la nappe située à 5m sous les alvéoles, est crainte par le vieillissement des protections (M. Jamain nous montre un échantillon de PEHD très fissuré, ramassé sur un site similaire). Il met en doute l'étanchéité de la couche d'argile qu'il prétend être de marne.
    - Nous lui démontrons que la nappe du captage est située à -80m et non -5m. et présentons les éléments du dossier sur les protections des alvéoles
    - M. Jamain nous remet également un tableau manuscrit de 10 relevés d'odeur, comportant les températures, vitesses et direction des vents, la pression atmosphérique et le type d'odeur. Nous rajoutons sur sa précision que ces relevés sont faits avec des appareils précis (baromètre, anémomètre, thermomètre). Nous l'informons des deux formulaires

mis à disposition dans les mairies qui sont remontés à VALOR'AISNE ou à la DREAL ou Préfecture de l'Aisne.

AVIS : Monsieur Jean Claude Jamain présente une intéressante observation par son approche qu'il veut scientifique et objective, nous lui apportons notre crédit, à l'exception d'un point le risque de pollution de la nappe d'eau potable. Nous avons appris en effet à M. Jamain que la nappe alimentant les forages voisins de Epaux-Bézu et Rocourt sont à 80m sous le niveau du site et à 2et 4.5km et non pas pris dans la nappe sise dans les premiers mètres sous le site.
Sinon ses relevés avec vitesse du vent, orientations, températures et date sont des apports précieux pour VALOR'AISNE qui déplorait le manque de tels relevés.

- Alain Declerck de Epaux-Bézu nous remet un courrier de 4 pages dont deux sont la copie de son courrier de 2007 remis lors de la précédente enquête publique. Il s'élève contre les émissions d'odeur et exprime des craintes contre la pollution des nappes d'eaux potables.
  Il préconise de suivre les recommandations de l'hydrogéologue qu'il juge excellent, dans l'étude de 2008 du dossier

AVIS : Monsieur Alain Declerck présente une observation mesurée et construite, elle doit être prise en compte et l'avenir doit le rassurer par l'amélioration sur les odeurs et les garanties de protection de la nappe. Il faut noter son analyse critique et positive de la protection de la nappe et rejoint l'hydrogéologue sur son jugement.

- M. Ramuntcho Matta propriétaire récent du château de Epaux-Bézu ou il développe un projet de soins par la culture. Il craint que le centre condamne son projet, les pollutions du centre allant à l'encontre de l'aspect thérapeutique de son projet.

AVIS : Monsieur Ramuntcho Matta pose à juste titre le problème de la possible coexistence des deux activités : l'Ecocentre et son centre de traitement. Il ne nous a pas démontré que les deux étaient incompatibles. La gêne peut être impactante, mais en regard de son éloignement et de sa non permanence, elle n'est pas rédhibitoire. Il posait la problématique de neutralisation des odeurs : ce n'est pas une science exacte et sans garantie de résultats. Le masquage par une autre odeur est totalement illusoire, son confinement est difficile, comme le montre la couverture hebdomadaire des déchets.

- Mme Dominique Brisson de Epaux-Bézu village s'étonne que l'Arrêté Préfectoral provisoire du 18 mars 2011 interdit les émissions odorantes. Elle demande « quand l'état prendra ses responsabilités »

AVIS : Madame Dominique Brisson, comme tout citoyen, peut mettre l'état devant ses responsabilités sur les odeurs comme d'autres peuvent le faire vis-à-vis de tout citoyen pour la collecte, le tri sélectif et le traitement des déchets ; nous revenons ici sur l'équilibre sociétal indispensable...

- M. Daniel Henry de Epaux-Bézu village. il estime que si les deux enquêtes ne peuvent aboutir à arrêter l'Ecocentre pour un autre site, la meilleure solution serait de le remplir au plus vite pour qu'il ferme vite, quitte à ne plus faire de tri sélectif pour augmenter le volume de déchets,

AVIS : Monsieur Daniel Henry adopte une position difficilement défendable, totalement à contre-courant du Développement Durable. Nous rejetons sa proposition de remplir au plus vite le centre pour le fermer !

- M. Laurent Cottard de Rocourt saint martin dépose un courrier. M. Cottard s'étonne que l'enquête ne soit pas aussi à Rocourt, son village est très impacté par les odeurs (puentrie) M. Cottard a été informé de l'enquête par le bulletin N° 28 diffusé par l'association « Vivre à Grisolles ».

AVIS : Monsieur Laurent Cottard, bien évidemment, Rocourt a été concerné par cette l'enquête publique, comme l'atteste l'article 3 de l'Arrêté Préfectoral du 13/11/2012.
Le terme de « puentrie » nous parait excessif en regard de l'éloignement, de l'évidente dilution des odeurs et de son caractère non-permament. Ce qui ne nie pas la détection d'odeurs lorsque le vent vient du Sud-ouest.

- M. Leurs & Mme Prévost de l'association « Vivre à Grisolles » et résidents de Grisolles. Ils étudient le dossier et entament une longue discussion sur les principaux impacts, ils ne déposent pas d'observations portées au registre7/12/2012. Un dossier sera prochainement remis sur la liste d'une dizaine d' impacts dont les principaux sont les odeurs et leurs effets sur la santé ainsi que les risques sur la nappe, Mme Prévost demande des contrôles plus fréquents de rejets gazeux, les résultats de contrôles détaillés sur les piezzomètres, et ceux de la mare du Tartre (cette dernière citée P350 du dossier). Ces questions ont été répercutées à VALOR'AISNE par la commission d'enquête et complétées par des demandes des analyses de lixiviats.

AVIS : voir nos avis sur les dossiers de Mme Prévost et celui de l'association « Vivre à Grisolles »

- M. Alexandre LEMARIE ferme de la prairie Epaux-Bézu ressent les odeurs sous vent de Nord est, plus le matin et soir, s'interroge sur la pollution de son forage d'eau potable, a priori plus élevé que le site

AVIS : M. Lemarié n'a pas déposé d'observation écrite, ses observations orales sont jugées pondérées et objectives

- M. David Buhour, allée des crochets - Buire - Epaux-Bézu. Il s'inquiète des odeurs, des nappes de la pollution terrestre, de la qualité des bâches de fond de casier, il s'interroge sur la disparition de l'eau de son puits en 2010 et du détournement de nappes,

AVIS : Monsieur David Buhour émet également un avis nuancé.

- M. Michel SANCE du hameau : le Tartre à Epaux-Bézu s'inquiète de la santé, des odeurs et de risque de pollution des eaux

AVIS : Monsieur Michel Sance émet un avis assez fort sans préciser si les impacts sont permanents ou non ?

- Xavier PILLON du hameau le Tartre Epaux-Bézu dépose un courrier de 3 pages et une observation, à plusieurs reprises M. Pillon met en cause oralement l'impartialité de la commission d'enquête, il tient des propos alarmistes aux personnes présentes, il considère cette enquête comme inutile et manipulée par les exploitants du site. il met en avant le non respect de l'arrêté préfectoral sur les odeurs. il s'insurge contre les intérêts croisés entre Valor'Aisne et Véolia, Il s'inquiète de l'emploi d'assistante maternelle de son épouse, de la dévaluation des biens immobiliers, de la démocratie dans notre pays,

AVIS : Monsieur et Madame Xavier Pillon : leur courrier et leurs observations sont respectables, malgré quelques débordements oraux, moins respectueux... On ressent une grande inquiétude dans leur écrits et propos qui entraînent ces écarts de langages et d'expression. Cette disproportion traduit le même écart dans la perception des nuisances qui même au Tartre ne sont pas permanentes, comme nous en avons jugé et comme nous l'avons entendu. Cette inquiétude démesuree se ressent dans plusieurs typologies d'enquêtes. Si le départ est une réponse, ce n'est pas forcément la solution : d'autres inquiétudes surgiront pour ces personnes fort inquiètes. Ce surplus de griefs ne peut être pris totalement en compte, surtout sous cette forme, même si sur le fond certains restent recevables.
M. Pillon qui semble souffrir de persécution s'interroge sur la concomitance de l'enquête publique et de la distribution du bulletin N° 5 de VALOR'AISNE déjà cité. Cette diffusion avait été décidée lors d'une réunion des maires avec VALOR'AISNE à l'automne. Il n'y avait pas lieu de la remettre.

- M. Jean Pierre DENIZART de Epaux-Bézu village se déclare en accord avec les remarques des personnes présentes, il ajoute en plus les nuisances apportées par une recrudescence de la population des corvidés.

AVIS : Monsieur Jean Pierre Denizart : sa remarque orale n'attire pas de commentaire spécial, il est regrettable que l'affluence et la monopolisation de l'attention des deux Commissaires Enquêteur s n'ait pas permis de l'entendre plus longtemps.

- Mme HOURDRY Isa de Buire à Epaux-Bézu se plaint des odeurs, le matin, à proximité du site et à Buire sous vent de N/NE, Elle s'inquiète des effets sur la santé de son fils sujet à des soucis respiratoires,

AVIS : Madame Isabelle Hourdry a émis également des avis pondérés. Son observation est très mesurée et bien argumentée.. L'inquiétude de la santé de son fils est légitime. Elle ne relie pas l'apparition de sa pathologie avec le site puisqu'elle est apparemment infectieuse, mais peut s'inquiéter des émissions qu'elle reconnaît intermittentes, mais dont les effets peuvent être néanmoins nocifs à son fils.

- M. Julien GARCIA du hameau du Tartre Epaux-Bézu. M. Garcia est venu s'informer, il pose des questions, Il essaie d'avoir une vue claire des problématiques, il se pose des questions sur la santé, mais se déclare incompétent pour se prononcer devant un tel volume de dossier que le Président se propose de l'aider à découvrir, il conserve une attitude mesurée et objective face à certains propos alarmistes de personnes présentes. Il met en avant les problèmes d'odeurs tout en reconnaissant de façon très objective, qu'il y est peu sensible en raison de sa "qualité" de fumeur, il ne dépose pas d'observations.

AVIS : Monsieur Julien Garcia est venu surtout s'informer ; nous ne pouvons nous prononcer sur sa position qu'il n'a pas clairement exprimée, sa retenue et sa démarche pragmatique méritent d'être citées dans un contexte qui en manque tant.

- Mme SOYEUX Marie Christine de Grisolles. Mme Soyeux remet un courrier et ancien courrier de 2007 en mettant en exergue que les craintes d'alors se trouvent justifiées: odeurs, circulations, bruits extensions, , nuisibles, incendie, prise illégales d'intérêts, passage en force. Elle demande qu'au moins les habitants qui subissent ces gènes se trouvent dégrevées, tout ou partie des taxes d'ordures ménagères. Ce serait une compensation plus directe et plus

juste que les retombées financières du site qui sont diluées sur les collectivités locales. Au final, elle s'en remets à st Thomas : « je ne crois que ce que je vois ».

AVIS : Madame Marie Christine Soyeux se présente comme l'héritière de son père, ancien maire de Grisolles. Si son courrier de 2007 est prémonitoire du ressenti du public sur les principaux impacts, ses paroles ne sont pas d'évangile, même avec le concours de Saint Thomas ?

- M. Etienne HAY d'Epaux-Bézu village regrette que le premier avis n'ait pas été pris en compte. Il considère que le périmètre impacté par les odeurs est large et déborde du site propre, il demande des mesures et moyens pour juguler les odeurs,. M. Hay, maire de Epaux-Bézu, dépose ce courrier en tant que simple citoyen.

AVIS : Monsieur et Mme HAY émettent un avis défavorable, il regrette que le précédent n'ait pas été suivi. Comme M. Pillon et d 'autres, il remet de ce fait en cause le bon déroulement démocratique. M. Hay, Maire, doit savoir comme nous, que la plupart des enquêtes publiques recueillent une majorité d'avis défavorables provenant d'une minorité, souvent faible, de la population. Ces enquêtes reçoivent souvent un avis favorable indispensable au progrès de la société. Ces avis sont très souvent pris en compte pour émettre des réserves, conditions, additions au projet qui se trouve ainsi positivement amendé. Nous n'y voyons pas d'atteinte à la démocratie.

- le collectif « bonne santé de Bonnesvalyn » avec 7 signataires : Régine Lehmann, Jean-Louis Boldesi, Manuel Delannoy, Béatrice, Yvon, Claudine Meunier, Céline Martin font état d'odeurs fermentées par temps couvert vents dominants venant de Grisolles, ceci est relaté sur le formulaire de réclamation de la Préfecture sur 8jours entre les 13 septembre et 14 novembre.

AVIS : Liste de plaintes du Collectif Bonne Santé de Bonnesvalyn : cette liste est recevable, elle nourrira utilement la base de données de VALOR'AISNE pour une meilleure amélioration des odeurs. En toute objectivité, il a été omis de signaler que ce collectif est établi par 3 couples plus le parent d'un conjoint, soit trois familles.

- M. HINCELIN Sébastien de Rocourt Saint-Martin, ferme de la Genevroye. Il se plaint des odeurs et atmosphères irritantes pour les yeux, surtout par temps de brouillard et vent de SO. il s'inquiète des impacts sur la réception du public pour le marché bio de sa ferme.

Nous donnerons notre avis conjointement avec celui de Mme Brigitte Hincelin, mère de M. Sébastien Hincelin, ci-dessous. Leurs arguments comme intérêts pour leur exportation et le marché bio, se rejoignent en effet.

- M. Philippe GUNIA, le Tartre EB ne dépose pas de courrier ni d'observation le jour de la seconde permanence à Epaux-Bézu, mais émet les mêmes remarques et critiques que lors de la réunion publique, sur la non transparence, les intérêts occultes des divers exploitants,,, M. Gunia pense que les actions de Valor'aisne sont des dépenses inutiles, du gaspillage, de la poudre au yeux, il affirme que les mesures de concentrations sont impossibles, que les capteurs prévus sont inutiles.
-
- Mme et M. GUNIA Karine et Philippe ont déposé entre deux permanences, un courrier de 3 pages où ils font état des odeurs et divers impacts

AVIS : Monsieur et Madame Gunia : tant à l'oral qu'à l'écrit M. Gunia réitère ses attaques tous azimuts sans discernement et avec quelques écarts de langage. Il caractérise particulièrement, cette outrance citée plus haut. Nous craignons que cet extrémisme soit sa principale nuisance personnelle. Si ce sujet était résolu, un autre souci viendra déclencher la même ire tout aussi dommageable... ses observations ne peuvent être recevables intégralement sous cette forme.
Nous renvoyons notre avis sur chacun des items énoncés ci-dessus. L'atout du courrier de M. & Mme Gunia est qu'il synthétise quasiment tous les items énoncés par les différents intervenants.

- A l'ouverture de la dernière permanence à Grisolles, M. le Maire nous remet le courrier de M. Jacob de l'association « Ternois Environnement ». M. Jacob fait l'état du traitement des déchets dans l'Aisne et s'attache surtout au risque incendie en regard des accidents de ce type sur les Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, en particulier le récent incendie de Nurlu dans la Somme. M. Jacob avait également annoncé ce dossier par un courrier envoyé au domicile du président de la commission d'enquête.

AVIS : Ternois Environnement : le dossier de son représentant, M. Jacob présente la particularité d'aborder quelques points spécifiques, comme la consommation des terres agricoles ou très détaillés, comme le risque incendie. Pour les points de détails parfois très pointus et techniques nous renverrons aux spécialistes de l'incendie. L'observation sur le SCOt est prématurée, elle suivra dans la procédure de Demande D'Autorisation d'Exploitation.
L'observation et analyse sur l'incendie de Nurlu est intéressante, il pose un certains nombre de question où la réflexion et quête de renseignements sont gratuits, mais riches d'enseignements.
Il présente la particularité d'être une force de proposition, de solution et d'amélioration.
C'est une lueur dans ce gouffre d'oppositions stériles.
M. Jacob nous pose la question d'appuyer l'équipement d'un FMOGP (Fourgon Mousse Grande Puissance) : Nous n'avons pas la qualité pour juger de l'adaptation d'un tel engin et de la nécessité d'un tel investissement.
Au contraire, l'investissement d'un canon sur le site, avec mousse, afin d'éteindre une feu de gaz méthane par étouffement, nous apparaît judicieux et de coût abordable.
La question de séparation des déchets à haut potentiel énergétique est judicieuse...sauf que le mot séparation implique les mêmes contraintes que le fermentescible...
Ce dossier outre le fait qu'il est également totalement à charge et ignore trop les mesures prises sur le site, est également abscons pour le profane, il est constellé de sigles non détaillés.

- La ligue de protection des oiseaux LPO, représentée par Mme Simone Conrad de ACY-02200, reprend l'historique du site, elle fait état de destruction d'espèces sensibles et du risque sur les captages, elle se plaint aussi oralement de ne pas être écoutée par VALOR'AISNE: toutes ses propositions sont prises comme une agression

AVIS : Madame Simone Conrad (LPO) : ce courrier d'une page reprend également les propos déformés selon les mêmes terme que M. Perin, du président de la commission d'enquête lors de la réunion publique. On peut être surpris de ne pas y trouver de lien avec l'objet premier de l'association : les oiseaux ? Elle revient à plusieurs reprises sur le passé de ce projet, hors sujet avec cette enquête publique.

- L'association Vauxaillon Nature, association de Vauxaillon, a confié un courrier de 2 pages qui est déposé par M. Perin, il porte uniquement sur les émissions de biogaz et leurs effets

AVIS : Le courrier de Mme Joubert de Vauxaillon nature au travers du sujet du biogaz, affirme plusieurs points techniques (10000m3 / jour, effet cumulatif des toxiques, sans justifications ou références scientifiques) . Nous déplorons ces propos inquiétants qui peuvent perturber et accroître

encore l'inquiétude du public au détriment de leur sérénité et santé. Cette stratégie, outre ses effets pervers n'est ni constructive, ni source de progrès.

- Mme Françoise Prévost de Grisolles, ferme de Plaisance, en sus d'un courrier, Mme Prévost dépose des annexes sur les études sur les risques sanitaires des CET en 4 pages, un courrier de 2007 remis à la précédente commission d'enquête et le rapport de M. Pierre Benoît hydrogéologue, le tout sur 21 pages. Dans son courrier Mme Prévost se plaint du visuel de sa ferme sur le site, des odeurs, de leur impact sur la santé, impact sur l'eau, sur la faune et la flore.

AVIS : M. et Mme Prévost sont à peine plus mesurés dans leur courrier que dans le dossier remis par M. Perin et cosigné par l'association « Vivre à Grisolles » que préside Mme Prévost. Oui, la végétation prévue ne cache pas le site, mais le terme « prévu » implique un délai. il suffit de passer près des anciens sites de Holnon et Essigny-le-Grand : ils sont invisibles à celui qui ne connaît pas l'historique.

Le dossier de M. Benoît Hydrogéologue est établi d'après le rapport annuel de VALOR'AISNE. Nous ne disposons pas de ce document, le commentaire, page à page de ce rapport n'est pas possible à qualifier ou juger en l'absence de ce document.
Nous constatons seulement qu'il est écrit totalement à charge, nous ne pouvons donc que le comparer aux réponses du mémoire de VALOR'AISNE joint en annexe. Nous en ferons la synthèse ci-dessous.

- *La suite du courrier reprend l'essentiel de l'étude du site Anjou- Mayenne –environnement. Internet est le meilleur et le pire des outils :* on *peut y trouver tout et son contraire, nous pouvons indiquer d'autres sites encore plus catastrophistes ; mais il n'ont aucune validation ou crédibilité scientifique. Certains sont tronqués : prenons l'exemple de l'étude citée au canal amour en milieu de la page 1 de l'étude.*
  (citation encadrée, extraite du lien : http://yonne.lautre.net/IMG/pdf/Enquete_CET_Chateau-Landon.pdf):

> *Comme nous l'avons indiqué, les effets le plus généralement retrouvés en vivant près d'un centre d'enfouissement de déchets sont le poids de naissance faible et la petite taille chez les enfants.*
> *La première étude sérieuse sur ce sujet a eu lieu au Canal d'Amour près des Chutes du Niagara, New York. Dans une étude en aveugle publiée en 1989, les chercheurs ont constaté que les enfants qui avaient vécu au moins 75 % de leur vie près du Canal d'Amour – la décharge chimique toxique d'une triste notoriété - avaient une taille significativement plus petite que les enfants qui ont vécu plus loin. Ces résultats ont été confirmés même après contrôle des poids de naissance, statuts socio-économiques et tailles des parents.*
> *Une étude en 1984 avait montré que les enfants qui ont vécu près du Canal d'Amour avaient un poids anormalement bas à la naissance. L'année suivante, une autre étude a confirmé le faible poids de naissance des enfants nés de parents vivant près du Canal d'Amour. Il semble n'y avoir aucun doute sur le fait que les enfants de Canal d'Amour ont été mis sur le mauvais chemin en étant exposés à 18 140 tonnes de déchets chimiques enterrés près de chez eux.*

Il s'agit donc ici de stockage de déchets chimiques concentrés sans commune mesure avec des ordures ménagères en terme de quantités et concentrations.
*Car répétons le **« ce n'est pas le produit qui tue, c'est sa concentration**[1] » ! Supprimons par exemple, le curare et la digitaline de la pharmacopée et des millions de personnes décèdent dans le monde !*

[1] Exception fait de quelques classes de produits par ex. : les éléments ou composés chimiques à effet cumulatif : essentiellement les métaux lourds et les produits entraînant une accoutumance : alcaloïdes, drogues et alcool éthylique.

Si, l'on peut comprendre sans l'excuser, de tels messages émis par des médias en mal d'indice d'écoute et de diffusion, on peut s'interroger sur la stratégie de particuliers ou pire d'associations ? Dans quel but, paniquer le public ? Pourquoi augmenter le pessimisme ambiant ?

Soyons clairs, pragmatiques et clairvoyants : il ne s'agit pas de tout excuser : thalidomide, talc Morhange, Minamata, Bhopal, ou vache folle. Ce n'est pas l'angoisse et l'hystérie qui protège mais la vigilance et la pondération.

NB : cet avis ne s'adresse pas uniquement à M. Et Mme Prévost, mais aux personnes et associations qui ont produits des propos de même nature et niveau, que ce soit à l'oral et à l'écrit.

- L'association Vie et paysages représentée par M. PERIN Benoît de Château Thierry. dépose un dossier de 21 pages & 7 annexes au nom de Vie et paysages, Picardie Nature et VAG, est jointe une étude de M. Pierre Benoît, hydrogéologue, le dossier liste de nombreux impacts. ces trois personnes restent alors durant 2h30 fournies de discussions, Elles balaieront tous les sujets, historiques, techniques et impacts du centre, Au cours de ces discussions M. Perin formule à nouveau plusieurs accusations: il accuse notamment à deux reprises, le Président de la commission d'enquête, d'être payé par VALOR'AISNE, sans fournir d'explications ou arguments précis et plausibles, à ces accusations, M. Perin se plaint également de ne pas avoir pu mobiliser le public qui estime, d'après son interprétation, que les jeux sont faits.

Le dossier cosigné par Monsieur Benoît Perin, les associations « Vivre à Grisolles, Vie et paysages, et Picardie Nature » :ce dossier reprend avec insistance la même déformation et procès d'intention tenus lors la réunion publique . Mais ce n'est pas en martelant des contre-vérités qu'on les impose.
Il déplore le manque de participation trouvant ses causes dans le refus de prolongement de l'enquête ou la lourdeur du dossier. En toute objectivité, ne devrait-il pas aussi invoquer l'outrance de certains propos ou procédés qui rebutent le citoyen ?
Nous avons déjà établi que le choix du site ne rentrait pas dans le champ de l'enquête publique.

La non tenue de la CLIS (remplacée par la CSS Commission de Suivi des Sites) en 2012 est liée plus à des motifs administratifs extérieurs au projet. Mme la Sous-Préfète de Château- Thierry a tenu, dès sa nomination, à organiser une réunion le 12 janvier 2013, malgré la concomitance de l'enquête publique.
L'argument sur le caractère non ultime des déchets est inadapté : le dossier remis met en avant le critère économique pour le caractériser : si son traitement n'est pas le plus économique, il doit être stocké. C'est l'application du Grenelle II. Ce qui est le cas, car au jour présent, les autres alternatives sont plus coûteuses.
Dire que les lixiviats sont toxiques par interaction des déchets, c'est dire que nos poubelles sont toxiques. Ici encore, les associations jouent sur la corde alarmiste sans véritable argumentation étayée.
Notre avis sur la pollution de la ressource en eau potable a été donnée ci-dessus. La valorisation énergétique du biogaz est une réponse à la limitation des odeurs. On peut plutôt s'interroger sur la neutralisation des SOx, générateurs à forte concentration de pluies acides et d'irritations oculaires évoquées par certaines personnes. Quant aux produits chimiques dangereux que renfermerait ce biogaz, supprimons illico tous nos composteurs individuels, cimetières, foins, pailles et fumiers, générateurs des mêmes émanations !
Ce dossier émet des jugements extrêmes sans les justifier ; par ex. « l'hydrogène sulfuré est un gaz extrêmement dangereux et le biogaz peut en contenir des quantités suffisantes pour tuer en cas d'inhalation ».
Ceci est affirmé sans citer aucun seuil . Pour le H_2S, un des seuils d'effets létaux est 661mg/m3 ou 472 ppm durant 30 mn. Source : http://www.ineris.fr/centredoc/seuil_hydrogene_sulf_seuils.pdf.

Cette concentration est dans la moyenne de celle des biogaz issus d' ordures ménagères (100 à 900 mg/ m3 - source : http://www.biogaz-energie-renouvelable.info/biogaz_composition.html);
.Autrement dit, il faudrait s'immerger totalement dans le bio gaz durant une demi-heure pour que ce soit vraiment dangereux !
Quant aux effets cumulatifs, cela n'a jamais été avancé pour le H_2S.
Encore une fois, plus que ***la molécule, c'est la dose qui tue*** *; par ex. : On considère qu'en dessous du ratio 17% en oxygène /83% d'azote, l'air respirable devient dangereux – au lieu de 21/79%. Quoi de plus anodin, pourtant, que l'azote ?*
Source : www.inrs.fr/default/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED.../ed98.pdf

Quel est le but d'avancer des propos aussi alarmistes et inquiétants pour la population ?

Le dossier s'élève contre la communication des premiers résultats de l'étude ARS autour d'Allemant lors de la réunion publique , mais oublie de citer ces mêmes résultats confirmés lors de la CSS du 11 janvier 2013. Où réside le parti pris ? Où se situe l'objectivité ? Où trouver l'indépendance si même celle de l' ARS est mise en doute ?

Cette outrance, ces procédés discutables, comme l'amalgame de décharges industrielles et d'ordures ménagères du dossier de Mme Prévost ne sont pas admissibles. On ne peut contrefaire ou déguiser la vérité pour des motif avoués tel que la fermeture du site ou d'autres inavoués. Servants plus la stratégie d'associations que l'intérêt des particuliers du Charme ou du Tartre.

Nous ne jugeons pas ces deux dossiers comme, globalement, recevables.

- Mme Brigitte Hincelin, ferme de la Genevroye à Rocourt. Elle dépose un courrier ainsi qu'une pétition qui a été présentée et signée par 40 clients du marché bio mensuel qui s'est déroulé à la ferme le 12/1/2013 (deux pages de publicité jointe aux document remis). Mme Hincelin précise que nombre d'autres personnes n'ont pas signé, jugeant que cela ne servait à rien,
  A noter que les domiciles des personnes ne sont pas précisés.
  Mme Hincelin est très marquée par la disparition de son époux qui a été fortement affecté par ce sujet,

AVIS : Mme Hincelin *émet un avis passionné et émouvant en regard de la disparition de son époux. Cette peine est respectable et nous la respectons. Son plaidoyer est empreint d'une cause à laquelle elle s'est consacrée avec son époux et qui à la différence d'autres, ne parait entaché de calcul ou d'ambition autre que celle de vouloir un monde qu'elle estime meilleur. Chacun peut et doit exprimer ses idées. Mais il ne doit pas vouloir les imposer aux autres. Apparemment la majorité silencieuse de ce terroir comme de notre société consomme et produit des déchets dont certains sont évidemment superflus. L'histoire nous a démontré que l'on obtenait plus et pour un coût moindre par une sage évolution que par des révolutions brutales. Par la baisse, faible mais continue des volumes de déchets non triés, l'évolution se fait dans le sens de Mme Hincelin, trop lentement à son goût , mais espérons, de façon durable et irrémédiable.*

Il y a encore beaucoup à faire et à éduquer, il suffit de voir les dépôts sauvages dans le bois de Bonnes tout proche. Cette énergie et ce discours de Mme Hincelin sont de beaucoup préférables aux diatribes et exagérations déployées par d'autres.

Monsieur Sébastien Hincelin , fils de Mme Brigitte Hincelin était passé à la permanence de Epaux-Bézu, sans déposer d'observation écrite, son discours allait dans le même sens que celui de Mme Hincelin.

- Annick Laux de Grisolles a rédigé un courrier remis par M. Laux, ils se plaignent d'odeurs en provenance du site, en accroissement. M. Laux précise lors de la remise du courrier que cela se ressent sous vents dominants, sans périodicité précise et régulière, ces odeurs sont perceptibles sous vents venant de l'Ecocentre.

AVIS : observation mesurée qui insiste sur la gêne de plus en plus importante sur l'année 2012. L'observation sur la TGAP sous tend le fait que le particulier subit les impacts sans compensations financière directes.

NB : ce dernier avis attire une autre observation orale qui a été discutée, développée avec d'autres personnes et / ou élus : l'impact financier de l'Ecocentre. Une des réactions des opposants que nous comprenons est d'affirmer : « nous subissons tous les impacts de ce centre, sans aucun avantage, même financier ; nous payons notre taxe d'ordures ménagères comme tous ! ».
Ce à quoi nous répondions que la compensation financière était de l'ordre de 120K€ par an, répartie sur les trois communes qui selon les communes représentait de 10% à plusieurs fois 10% de leurs revenus, sans compter les retombées au niveau d'autres collectivités.

C'est une réaction qui est parfois rencontrée dans plusieurs typologies d'enquêtes publiques – éolienne, notamment : le particulier assume une charge d'intérêt général sans contrepartie directe.
C'est la loi : lex, dura lex !
Nous avons eu une information au cours de nos recherches : les habitants de la commune d'Holnon bénéficiaient de l'exemption de la TOM = taxe d'ordure ménagère, durant toute l'exploitation des ISDND de la commune.
Le législateur ne doit-il pas se poser la question de cette revendication que d'aucun jugeront comme légitime et de plus en plus unanime ?
Ne faut il pas envisager une réduction de la TOM, pour ce centre, de la taxe foncière pour un TGV, canal, du KWh pour une centrale, une éolienne ?

Observations orales lors de l'enquête du président la commission d'enquête.

Le président de la commission d'enquête à pris l'occasion des réunions et permanences pour interviewer de façons brèves, informelles et anonymes des habitants de grisolles, du tartre, de Epaux-Bézu et du charme. Le sujet était quasi exclusivement centré sur les odeurs.

En synthèse, il ressort :

- Moins de 10 personnes ont été interrogées.
- En préambule, nous les mettions à l'aise sur la neutralité, l'anonymat et l'absence quelconque de suite sur cette brève conversation, ceci dans le but d'obtenir le plus de spontanéité et d'objectivité.
- Que les personnes ont toutes déjà ressenties des odeurs.
- Que ces odeurs ne sont pas permanentes, **même en limite du centre.**
- Qu'elles pouvaient être en concurrence ou confusion avec d'autres odeurs, notamment d'égouts à Grisolles ou à Epaux-Bézu avec le ruisseau. (aucune des 3 communes n'est équipée de tout à l'égout).
- Que cette petite dizaine de personnes n'est jamais venue aux permanences de l'enquête publique, malgré les informations et publicité diffusées.

Ces interviews qui n'ont qu'une valeur de mini sondage, rejoignent nos relevés et constatations du §55. Spontanés, objectifs et dépassionnés, ils confortent notre jugement ci-après.

IX CONCLUSIONS SEPAREES ET MOTIVEES DU RAPPORT

Compte tenu de ce qui précède, après examen du dossier, le commission d'enquête donne sur feuillets séparés joints au présent rapport ses conclusions motivées.

Fait à Seraucourt le Grand le 2 mars 2013

Le président de la Commission d'enquête
Alain RODIER

les commissaires enquêteurs :

Mme Nadia Quiévreux Niarquin

M. Michel Duchâtel